



# LE DEVOIR

## Ben Laden: «J'avais peur que le secret soit éventé...»

Le Pentagone diffuse un vidéo incriminant le chef d'al-Qaïda

PASCAL RICHÉ  
LIBÉRATION

Washington — Une salle simple, peut-être à Kandahar, début novembre. L'image saute, les voix se chevauchent. À l'écran, trois hommes s'assoient sur des coussins. L'un d'eux est Oussama ben Laden, en treillis. L'autre serait Ayman Zawahiri, son bras

droit. Le troisième est un Arabe non identifié, en l'honneur duquel le dîner est visiblement organisé. Selon le Pentagone, il s'agit d'un Saoudien. Il enroule son turban avant de se confondre en remerciements pour «les armes et l'espoir» que lui a envoyés Oussama ben Laden. D'autres hommes sont dans la pièce. Les trois devisent joyeusement en buvant de l'eau. Ils évoquent les attentats du 11 septembre, la joie res-

sentie en écoutant les nouvelles ce jour-là. Ben Laden se réjouit que les deux tours se soient entières-

VOIR PAGE A 10: BEN LADEN

■ Autres informations en page A 5  
■ Le texte intégral en page A 9

PERSPECTIVES

### America's Weirdest Video

Le document diffusé hier matin dans toutes les chaumières de la planète ne brille pas par ses qualités intrinsèques, c'est le moins qu'on puisse dire. A plus d'un titre, il pourrait cependant remporter le Grand Prix d'une improbable émission intitulée America's Weirdest (les plus étranges) Videos.

Le contenu du document comme le contexte de sa diffusion sont d'une bizarrerie absolue. Une chose au moins paraît claire: pour le gouvernement des États-Unis, l'occasion était belle de diaboliser encore plus

Oussama ben Laden, de souligner sa dangerosité et d'enlever tout argument à ceux qui douteraient encore du rôle clé qu'il a joué dans les attentats du 11 septembre.

L'événement télévisuel d'hier ne soulève pas moins de questions qu'il apporte de réponses.

Pourquoi l'avoir diffusé à ce moment précis? L'explication qui vient le plus spontanément à l'esprit, c'est qu'il fallait attiser le sentiment anti-ben Laden au moment où il paraît plausible que le

terroriste s'est faufilé entre les mailles du filet militaire tendu en Afghanistan. Autrement dit, on aurait voulu s'assurer d'un appui continu à l'effort de guerre advenant la nécessité d'ouvrir un nouveau front, que les derniers rapports de presse font entrevoir en Somalie, mais qui pourrait également se situer ailleurs.

C'est le 9 décembre que le Washington Post a annoncé en exclusivité que le gouvernement des États-Unis était en possession du fameux document. Selon des informations subséquentes dans le New York Times, il aurait été réalisé le 9 novembre et c'est le 29 du même mois que le président George W. Bush aurait appris sa découverte dans une résidence de Jalalabad, dans l'est de l'Afghanistan.

A partir du 9 décembre, il fallait évidemment décider si on allait le rendre public. Le président n'a pas vraiment fait de mystère de ses intentions. Seules précautions à prendre, selon George W.: attester de son authenticité, assurer une bonne traduction et ne pas nuire au dossier à charge monté en vue d'un éventuel procès... Il a été décidé assez rapidement qu'une diffusion intégrale ne nuirait pas au travail

VOIR PAGE A 10: VIDÉO

Royaume-Uni

### Un hôpital privé pour sauver le système public

MARYELLE DEMONGEOT  
CORRESPONDANTE DU DEVOIR

Premier de deux articles

Londres — Le gouvernement britannique a décidé d'avoir davantage recours au secteur privé pour soigner les patients qui sont sur liste d'attente depuis parfois plus d'un an pour des opérations.

Le ministre britannique de la Santé, Alan Milburn, était sous les feux des projecteurs et des syndicats, la semaine dernière, après avoir annoncé deux mesures qui remettent en question le système public traditionnel de santé britannique. La première réforme, celle qui a sans doute le plus frappé les esprits, vise à transférer des patients du secteur public dans des hôpitaux privés.

VOIR PAGE A 10: PUBLIC

INDEX

Annonces.....	B 6	Monde.....	A 5
Avis publics... A 4		Mots croisés..	B 6
Bourse.....	A 6	Météo.....	B 4
Cinéma.....	B 8	C'est la vie....	B 1
Culture.....	B 7	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 7
Idées.....	A 9	Tourisme.....	B 4

### 208 055 \$ et 6742 sacs d'épicerie



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Sylvio Morin, de Télé-Québec, brandit le beau billet de 50 \$ qu'il a récolté dans le cadre de la Grande Guignolée organisée hier à Montréal. Les bénévoles et les vedettes dispersés dans 13 points à travers la ville ont ainsi amassé plus de 6742 sacs d'épicerie et 208 055 \$ qui seront partagés entre Moisson Montréal, la Société Saint-Vincent-de-Paul et Jeunesse au Soleil pour être distribués aux plus démunis de la société. L'événement revêtait un caractère spécial cette année puisque les organisateurs, parmi lesquels on comptait de nombreux médias, avaient tous convenu de faire la collecte des dons la même journée.

## Du monde des morts au monde des vivants



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Éric «Roach» Denis appartient à la tribu incomprise des jeunes de la rue depuis l'âge de 14 ans.

SPIT, une intrusion documentaire dans la dure existence des jeunes de la rue, prendra l'affiche le 21 décembre à Montréal. Le réalisateur Daniel Cross a cédé sa caméra à Roach, un punk, un drogué, un squeegee, qui s'est accroché au projet comme à une bouée de sauvetage. Trois ans à filmer sa propre détresse. Brutale introspection.

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

À la lumière crue du jour, Roach se cache dans un coin, à l'ombre du clocher de l'UQAM, pour s'injecter une dose de cocaïne. Une marque rouge de cinq centimètres au creux du bras le révèle comme un vrai junkie. Une plaie qui résulte de la morsure de trop nombreuses aiguilles. «Ca, c'est 1000 \$, 2000 \$», dit-il en exposant la blessure devant la caméra. «J'ai besoin de prendre soin de moi.»

Éric «Roach» Denis appartient à la tribu incomprise des jeunes de la rue depuis l'âge de 14 ans. Correction: il appartenait. Le tournage de SPIT (Squeegee Punks In Traffic), le dernier documentaire de Daniel Cross, l'a ramené dans le monde des vivants. Après s'être imbibé de toutes les drogues imaginables — crack, smack, colle, hasch, pot et mescaline —, il est sobre depuis maintenant deux ans, à l'ex-

VOIR PAGE A 10: VIVANTS

Intentions de vote au Québec

Si des élections provinciales avaient lieu aujourd'hui, pour lequel des partis politiques suivants auriez-vous l'intention de voter? (Dans le cas où un répondant était sans opinion, la question de relance suivante était posée): Même si votre choix n'est pas encore fait, pour quel parti politique auriez-vous le plus tendance à voter?

	Après répartition
PLQ	43,9%
PQ	36,9%
ADQ	10,6%
Autres	8,6%

Sondage Léger Marketing - Le Devoir - The Globe and Mail

### Le PQ réduit l'écart

Le taux de satisfaction à l'égard du gouvernement atteint un sommet à 54%

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Landry reçoit ses cadeaux de Noël avant l'heure cette année avec le dernier sondage Léger Marketing, Le Devoir et The Globe and Mail, qui réduit l'écart entre le PQ et le PLQ à seulement sept points dans les intentions de vote. En outre, le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement Landry atteint un sommet, et les Québécois désapprouvent la position constitutionnelle du Parti libéral tout en appuyant l'idée du gouvernement péquiste de récupérer des points d'impôt lors d'un référendum.

L'écart entre péquistes et libéraux, qui tient compte de la répartition des indécis, était de plus de 13 points en octobre dernier, mais le PLQ a perdu la faveur de 4 % des électeurs tandis que la cote du PQ a remonté de 2 %. Si des élections avaient lieu aujourd'hui, le PLQ obtiendrait 43,9 % des voix, contre 36,9 % pour le PQ.

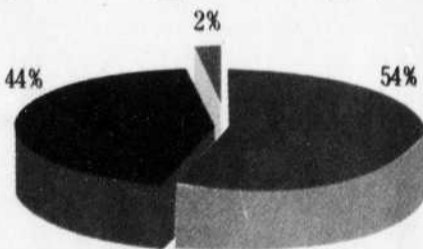
En nombre de sièges à l'Assemblée nationale, cette enquête place les deux principaux partis quasiment à égalité, croit le sondeur Jean-Marc Léger,

VOIR PAGE A 10: PQ

SATISFACTION À L'ÉGARD DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Direz-vous que vous êtes très satisfait, satisfait, insatisfait ou très insatisfait du gouvernement provincial dirigé par Bernard Landry?

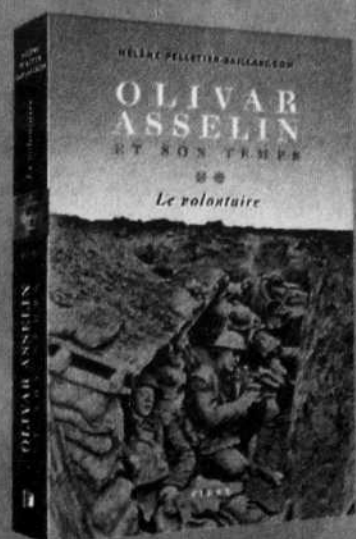
■ satisfait ■ insatisfait ■ nps/refus



HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

### OLIVAR ASSELIN ET SON TEMPS

\*\* Le volontaire



La suite de la biographie extraordinaire d'un personnage tout aussi extraordinaire.

352 PAGES • 24,95 \$



FIDES

## LES ACTUALITÉS

EN BREF

## Le choix des excuses

(PC) — Yves Michaud propose à l'Assemblée nationale deux manières de s'excuser pour l'avoir « injustement » blâmé en décembre dernier. La première consisterait à reconnaître qu'elle s'est prononcée sans avoir pris connaissance des propos exacts tenus par M. Michaud. La seconde serait de se déclarer inapte à se prononcer sur les propos de tout citoyen qui n'est pas député. M. Michaud a fait présenter hier une pétition à l'Assemblée nationale pour réclamer des excuses. La pétition a été soumise par le député péquiste de L'Assomption, Jean-Claude St-André.

## Les juges obtiennent une hausse de 8 %

(PC) — Les juges n'auront qu'une augmentation de salaire de 8 %. C'est beaucoup moins que ce que recommandait un comité d'experts en septembre dernier. Ce comité suggérait une augmentation de 31 %, ce qui aurait porté le salaire annuel des 300 juges de la Cour du Québec de 137 333 \$ à 180 000 \$. Ces derniers devront se contenter d'une plus modeste augmentation de 10 987 \$, ce qui portera leur salaire annuel à 142 826 \$, rétroactivement à juillet 2001. Le salaire d'un juge de la Cour du Québec grimpera à 152 026 \$ en juillet 2002, puis à 155 069 \$ en juillet 2003. Quant aux juges des cours municipales de Montréal, Québec et Laval, leur rémunération a été fixée à 142 828 \$ à compter du 1<sup>er</sup> juillet dernier. Elle grimpera à 146 396 \$ en juillet 2002, puis à 149 323 \$ en juillet 2003.

## Équité: la Cour suprême entendra Bell

(PC) — La Cour suprême accepte d'entendre les arguments de Bell Canada, qui veut éviter que la cause d'équité salariale dans laquelle elle est impliquée soit soumise au tribunal canadien des droits de la personne. Bell soutient que, sur le plan institutionnel, ce tribunal n'est ni indépendant, ni impartial, et ne peut offrir une audition équitable. En août, la compagnie avait demandé l'autorisation de soumettre le différend au plus haut tribunal du pays, une décision dénoncée par le syndicat représentant les employés. Le syndicat représente environ 4000 téléphonistes actuelles et anciennes de Bell qui, comme 18 000 employés de bureau en Ontario et au Québec, soutiennent que la compagnie leur doit des hausses salariales de 10 à 20 %, rétroactives à 1992. Les réclamations pourraient coûter jusqu'à 150 millions à la compagnie.

## 20 millions pour le transport adapté

(PC) — Le ministère québécois des Transports ajoutera la somme de 20 millions sur trois ans pour le transport adapté, en plus d'adopter une nouvelle politique à ce sujet. Cette nouvelle politique inclut une planification budgétaire sur trois ans, des subventions pour la transformation de taxis en taxis adaptés, une plus grande responsabilisation des municipalités, un meilleur service de répartition des appels à Montréal et la réduction des listes d'attente pour cette année.

## Les adieux de Harris

(PC) — Le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a fait hier ses adieux à ses amis et collègues après un règne de six années qui ont constitué l'une des périodes les plus tumultueuses de l'histoire de la province. Ému jusqu'aux larmes à plusieurs reprises en entendant les discours de parlementaires conservateurs et de membres de l'opposition, Mike Harris a siégé pour la dernière fois comme premier ministre en ce dernier jour de la session d'automne, qui a été particulièrement agitée. « En passant ces portes pour la première fois, j'ai réalisé que les gens de Nipissing m'avaient investi d'une confiance quasi sacrée... et ainsi, je dis merci aux électeurs de Nipissing », a déclaré le premier ministre dans un discours de 17 minutes dans lequel il a évoqué ses débuts à Queens Park, en 1981.

Jeunes contrevenants

## Les sénateurs renvoient le projet de loi devant le Parlement

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Sénat refuse d'adopter tel quel le projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Une majorité de sénateurs, dont neuf libéraux, ont adopté hier un amendement au projet C-7, forçant ainsi son retour aux Communes.

Pour le gouvernement, cela signifie des mois de délais, car les députés partent aujourd'hui pour leur congé des Fêtes et ne reviendront pas avant la fin de janvier.

Ce nouveau développement a ravi le député bloquiste Michel Bellehumeur, qui mène depuis deux ans une bataille rangée contre ce projet de loi que toute la communauté juridique québécoise condamne. « Ça me donne une tribune supplémentaire qui était inespérée. »

Mais il ne se fait pas d'illusions. « C'est un amendement mineur qui ne touche pas aux problèmes de fond. Tout le projet de loi est mauvais et devrait être abandonné. » Il note que presque tous les amendements tendent à s'approcher de la philosophie de la loi actuelle,

celle sur les jeunes contrevenants. Selon lui, cela démontre sa qualité, et qu'il serait mieux de la conserver et d'investir pour qu'elle soit mieux appliquée.

L'amendement, présenté et secondé par les libéraux Wilfred Moore et Charlie Watt, précise simplement que la situation particulière d'un jeune autochtone doit être prise en considération au moment de déterminer la peine qui lui sera infligée. Adopté à 41 voix contre 40, il a reçu l'appui de tous les sénateurs conservateurs, de trois indépendants, du seul allié et de neuf libéraux, dont les Québécois Serge Joyal, Céline Hervieux-Payette, Sheila Finestone et Charlie Watt.

Le comité sénatorial qui avait étudié le projet de loi avait suggéré, dans son rapport, d'apporter 11 amendements. La majorité libérale a toutefois réussi à faire rejeter ce rapport. Les sénateurs dissidents ont décidé de revenir à la charge en troisième lecture. L'amendement d'hier était le premier présenté.

D'autres pourraient suivre, mais il suffisait qu'un seul soit adopté pour empêcher la sanction royale et forcer les Communes à en discuter de nouveau.

Les députés pourront seulement débattre des amendements proposés et non pas de tout le projet de loi. Pour M. Bellehumeur, ça demeure une occasion pour répéter son message.

Pour qu'une loi entre en vigueur, il faut que les textes votés par les deux Chambres soient identiques. Si le Sénat propose des amendements, le ministre responsable doit présenter une motion aux Communes proposant leur adoption, leur rejet ou leur modification.

En général, les modifications sénatoriales sont reprises par le gouvernement. Si celui-ci n'est pas d'accord, le projet de loi peut faire l'aller-retour quelques fois, ce qui ne s'est pas produit depuis l'époque où les libéraux étaient majoritaires au Sénat et les conservateurs, au pouvoir. Leur résistance a même duré de décembre 1987 à juillet 1988, au sujet d'un projet de loi sur l'immigration, et de février à octobre 1990, à propos d'une réforme de l'assurance-chômage.

En cas d'impasse, on peut organiser une conférence des deux Chambres, mais on n'en est pas arrivé là depuis 1947.

De janvier à avril 2001

## Ottawa a dépensé 45 millions au Québec en publicité

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Pour l'ensemble de sa publicité à la télévision et à la radio, le gouvernement fédéral a dépensé 44,5 millions de janvier à avril 2001, ce qui pourrait correspondre à des achats publicitaires, uniquement dans les médias électroniques, qui s'élèvent à plus de 130 millions sur une base annuelle.

A Ottawa, la députée du Bloc québécois Christiane Gagnon a obtenu les détails des achats de publicité à la télévision et à la radio effectués par le gouvernement fédéral du 1<sup>er</sup> janvier à la fin d'avril 2001 à la suite d'une question posée à la Chambre des communes pour laquelle elle vient de recevoir la réponse.

Selon les données de la firme Nielsen Advertising, citées dans le dernier ouvrage de Robert Bernier, *Un siècle de propagande*, le gouvernement du Canada, en 1999, était le troisième annonceur en importance au pays, après General Motors et BCE, avec des dépenses publicitaires (télévision, radio et imprimés) de 97,13 millions pour l'ensemble de l'année.

C'est le Bureau d'information du Canada (BIC) — maintenant dénommé Communication Canada — qui supprime tous les autres ministères ou agences du fédéral avec des dépenses publicitaires dans les médias électroniques de 7,2 millions en quatre mois. A cela s'ajoute un complément de financement de 14,8 millions en provenance de Travaux publics et

Services gouvernementaux Canada, qui relève, comme le BIC, du ministre Alfonso Gagliano.

Parmi ses dépenses les plus significatives, le BIC a dépensé, à la télévision, 3,45 millions pour promouvoir le site Web du gouvernement, une publicité maintes fois diffusée au Québec, et 3,7 millions pour vanter les mérites de trois services gouvernementaux.

Après le BIC, c'est le ministère du Développement des ressources humaines qui a dépensé le plus, soit 6,9 millions, dont 2,63 millions pour vanter une stratégie emploi jeunesse et 2,7 millions pour faire mousser le programme d'épargne-études. La publicité sur le programme d'assurance parentale offert par le gouvernement fédéral par l'entremise de l'assurance emploi a coûté, de son côté, 1,34 million en quatre mois.

Santé Canada, avec ses campagnes sur le tabagisme, le diabète et le don d'organes, a dépensé 2,2 millions pendant la même période alors que la promotion de ce qui est désigné comme le « réseau canadien de la santé » a coûté 513 000 \$.

L'Agence de promotion économique du Canada a versé 2,67 millions pour une campagne sur la production de déclarations fiscales. Le ministère des Finances a consacré 1,2 million pour stimuler l'achat d'obligations d'épargne. Enfin, comme à son habitude, le ministère de la Défense recourt de façon importante aux médias électroniques pour recruter de futurs troupes. Il a dépensé 5,94 millions à cette fin, toujours pour la même période de quatre mois.

## Des rivières mises en adoption

LE DEVOIR

Quatre groupes environnementaux ont lancé hier le premier volet du programme « Adoptez une rivière » en annonçant que le comédien Robert Brouillette allait « parrainer » l'opération de protection de la Batiscaun, menacée par deux projets de petites centrales.

Les quatre groupes en question sont la coalition Eau-Secours, Aventures Écotourisme Québec, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK).

Le programme d'adoption des cours d'eau invite le public à financer les groupes opposés aux projets de centrales privées sur les cours d'eau. Les organisateurs soutiennent qu'Hydro-Québec ajoutera sous peu au programme gouvernemental, qui cible 36 chutes et rapides sur 24 cours d'eau, un appel de propositions qui pourrait faire augmenter sensiblement le nombre de projets. Le programme gouvernemental ne vise que des sites dont les emprises sont publiques. Mais rien n'empêche en effet des promoteurs de soumettre en plus des projets de barrage sur des sites qu'ils ont acquis.

SIPA

## Trudel continuera d'évaluer le projet

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Remy Trudel, s'est défendu hier de vouloir couper les vivres aux modèles de soins intégrés aux personnes âgées appelés SIPA, mais il ne s'est toujours pas engagé à verser les fonds nécessaires pour assurer sa survie.

Pressé de questions par l'opposition à l'Assemblée nationale, le ministre Trudel a affirmé que l'expérience-pilote réalisée à Montréal « est une bonne expérience et un bon modèle pour poursuivre en services de première ligne les personnes âgées au Québec ».

Les projets-pilotes, qui se poursuivent depuis 1999 aux CLSC de Côte-des-Neiges et de Bordeaux/Cartierville, ont permis à 1300 personnes âgées de bénéficier d'une batterie de soins à domicile destinés à prolonger leur autonomie. L'expérience, évaluée par des universitaires, a démontré que les services donnés à ces personnes avaient permis de décongestionner les urgences et de limiter leur séjour dans des lits d'hôpitaux avant un placement.

Ces projet-pilotes, dont les budgets oscillaient autour de 4,5 millions, ne pourront plus compter que sur 560 000 \$ de la Régie régionale l'an prochain.

Le ministre Trudel a soutenu que son ministère continuait « d'évaluer » sa capacité financière à soutenir ce projet, après y avoir injecté l'an dernier 1,5 million. Pour l'instant, le ministre affirme qu'une demande d'expressa a été faite à la Régie régionale de Montréal pour que cette dernière hausse sa contribution au SIPA.

Mercredi, la Régie régionale de la santé avait toutefois indiqué ne pas avoir les fonds nécessaires pour assurer, l'an prochain, le même niveau de financement aux projets SIPA.

Le ministre Trudel a été accusé par la critique de l'opposition en matière de santé, Jean-Pierre Fournier, de faire marche arrière. Selon ce dernier, l'ex-ministre de la Santé, Pauline Marois, s'était pourtant engagée à accélérer la mise en place de ces modèles ailleurs au Québec. « Un an plus tard, les modèles sont en danger. Belle accélération! », a lancé le député de Châteauguay.

Après avoir été talonné, le ministre Trudel a soutenu que tous les efforts seraient déployés pour permettre la survie des projets, notamment en puisant du côté de fonds de trois millions récemment annoncés par son gouvernement pour soutenir des réseaux intégrés de services.



DVD TOSHIBA SD1750 : 249 \$



DVD SONY DVPNS400 : 329 \$



DVD YAMAHA DVPSS10 : 399 \$

## CETTE ANNÉE, ON CHANGE DE BRANCHE...

Chez Fillion Électronique, vous trouverez non seulement vos plus beaux cadeaux, mais vous repartirez en plus avec le sapin naturel sous lequel vous allez les cacher. Vous voyez, la générosité, c'est aussi notre branche.

VOUS SEREZ AUSSI EMBALLÉ ! ↔ Emballage GRATUIT sur place

\*Sur tout achat de 300 \$ ou plus obtenez un sapin.

Offre non monnayable, valable jusqu'au 24 décembre, ne peut être combinée à tout autre offre. Quantité limitée. Un sapin par client. Livraison et installation incluses sauf pour le sapin.

LE DEVOIR  
ACTUALITÉS

Nouveau Montréal

# Le tout premier budget mécontente... le maire



Christian Rioux

## Comment juger les coupables

Les Britanniques ont été les premiers Européens à sonner du clairon contre Oussama ben Laden. Longtemps effacés, les Allemands ont fini par offrir leur médiation. C'est dans leur ancienne capitale qu'a été arrêté le compromis créant le gouvernement provisoire de Kaboul.

Si on oublie les soupirs de Jacques Chirac devant Ground Zero, on cherche encore la plus petite teinte tricolore dans cette guerre éclair menée de main de maître.

La mise en accusation du Français Zacarias Moussaoui aux États-Unis cette semaine pourrait ironiquement renverser la situation. Mais pour l'instant, elle a surtout mis en évidence le fossé qui sépare l'Europe des États-Unis sur la façon de juger les coupables.

Musulman de Narbonne, Moussaoui a été arrêté le 17 août à Minneapolis pour une banale histoire de visa périmé. Il est soupçonné d'être le vingtième pirate qui aurait dû prendre place à bord du vol 93 d'United Airlines, tombé en Pennsylvanie. Accusé d'avoir conspiré avec al-Qaïda pour tuer des milliers d'innocents, Moussaoui encourt la peine de mort pour quatre des six chefs d'accusation qui pèsent sur lui.

À la satisfaction des Européens, et peut-être en partie à cause d'avis, la justice américaine semble heureusement avoir rejeté, pour l'instant du moins, le recours aux tribunaux d'exception. Mais elle a choisi de tenir le procès en Virginie, où les jurés ont la réputation d'être moins cléments qu'à New York et de ne pas dédaigner la peine capitale.

Tout cela a l'heur d'irriter l'Europe, où l'abolition de la peine de mort est un acte fondateur aussi important que l'article premier, sur la liberté d'opinion, de la Constitution américaine.

C'est pourquoi, même si Moussaoui a refusé l'assistance consulaire, le gouvernement français a réclamé la vie sauve pour son citoyen. La ministre de la Justice, Marylise Lebranchu, avait plus tôt fait connaître publiquement son opposition à ce que les accusés soient traduits devant des tribunaux militaires.

Le malaise qu'inspire ce type de justice est loin d'être exclusivement français.

Le secrétaire britannique à la Défense, Geoff Hoon, a déclaré cette semaine que même si les soldats britanniques capturaient Oussama ben Laden, ils ne le livreraient pas à la justice sans avoir l'assurance qu'il ne serait pas exécuté. Toute extradition exigera «certains engagements» de la part des États-Unis, a-t-il précisé.

Il faut dire que la Convention européenne des droits de l'homme interdit l'extradition vers les pays qui pratiquent la peine de mort, à moins de garanties formelles. «C'est la loi», a déclaré un fonctionnaire du ministère britannique de la Défense.

Même Madrid, qui savoure pourtant chaque parole de George Bush, a froncé les sourcils. Les diplomates et le policier américains qui se sont rendus à Madrid le 21 novembre se sont fait répondre que les membres d'al-Qaïda ne pourraient pas être extradés vers les États-Unis s'ils devaient y être jugés par des tribunaux d'exception et encourir la peine de mort.

La question a été discrètement mise sous le tapis lors de la visite à Washington de José Maria Aznar, fin novembre. On comprend en effet que les États-Unis évitent de se choquer avec le premier ministre espagnol, qui présidera l'Union européenne dans deux semaines.

Malheureusement pour les États-Unis, le gros du réseau al-Qaïda semble avoir élu domicile en Europe. Sur le millier de personnes interpellées aux États-Unis, seules quelques-unes seraient susceptibles de posséder des renseignements utiles. Les pays européens détiennent par contre des suspects très sérieux, comme Lotfi Raissi, un pilote algérien arrêté en Grande-Bretagne, et l'imam Abou Dahda, qui poireaute dans les geôles espagnoles.

C'est pour vaincre ces réticences que le ministre américain de la Justice, John Ashcroft, est actuellement en tournée européenne. Soucieux de ne pas compromettre le soutien européen, il a conclu qu'il faudra «négocier cas par cas».

On imagine le tollé européen qui se serait élevé si Moussaoui avait été traduit devant un tribunal militaire réservé aux étrangers.

Fin novembre, l'ancien ministre français de la Justice, Robert Badinter, avait assez bien résumé l'opinion européenne majoritaire. Il incitait les Américains à ne pas «procéder, comme dans un western, à un simulacre de jugement suivi d'une exécution immédiate».

Si le procès de Zacarias Moussaoui devait servir à autre chose, ce devrait être à mettre en évidence les graves problèmes d'intégration des enfants nés de l'immigration dans la société française. Malgré sa rhétorique républicaine, la France cache mal l'absence presque complète de Maghrébins dans les cercles influents de la politique, de l'économie ou même de la télévision.

Né à Saint-Jean-de-Luz, Moussaoui a suivi un parcours sans accroc jusqu'à ce qu'on lui refuse l'entrée au lycée et qu'il se retrouve cantonné dans une filière d'enseignement professionnel. À l'école française, l'une des plus sélectives d'Europe, les filières professionnelles sont considérées comme de véritables voies de garage. Moussaoui en a conçu «une véritable haine», a toujours déclaré sa mère, Aicha.

En apparence, rien ne distingue Moussaoui de ces milliers de jeunes en colère qui, en octobre, ont interrompu le premier match de soccer France-Algérie. Ou de ceux dont un rapport gouvernemental britannique nous apprenait cette semaine qu'ils vivaient à côté de la majorité de la population, comme s'ils menaient «des vies parallèles sans contacts sociaux et culturels [et n'avaient pas] le sentiment d'appartenir à la même nation».

Christian Rioux est correspondant du Devoir à Paris. crioux@ledevoir.com

Montréal n'a pas les moyens de ses ambitions, a indiqué hier Gérard Tremblay, en présentant un budget qui comporte très peu de différences avec celui proposé par le comité de transition. Le maire s'en est d'ailleurs montré assez peu fier.

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

En l'absence du temps nécessaire à la révision en profondeur du budget proposé par le comité de transition, le maire Gérard Tremblay n'a pu déposer un budget qui cadre avec les orientations qu'il entend donner à sa ville, a-t-il précisé hier matin. Ainsi, la nouvelle administration a passablement limité les ajustements apportés au budget du comité de transition.

Les principales modifications dévoilées hier se limitent en fait à quatre: réduction du tarif mensuel pour le transport en commun destinée aux étudiants de moins de 25 ans, révision du taux cible qui passe de 1,42 à 1,52 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation, maintien de la tarification (eau et ordures) là où elle existe et abolition du scénario proposé par le comité relatif à la tarification de l'eau.

Précisions tout de même, au sujet de ce dernier point, que le changement n'est pas majeur. Alors que le comité de transition proposait de rendre visible la taxe d'eau dans le compte de taxes de tous les Montréalais — à raison de 75 \$ par logement —, l'Équipe Tremblay, elle, préfère l'intégrer comme c'est le cas actuellement. Ainsi, le taux de taxe foncière général (taux de base plus le taux-dette) de Montréal passera de 1,99 à



Gérard Tremblay

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

1,97 \$ plutôt qu'à 1,86 \$ comme l'avait fait miroiter le comité. Idem pour Dorval, par exemple, qui verra son taux grimper de 0,07 \$ plutôt que de diminuer du même montant (1,51 à 1,58 \$ plutôt qu'à 1,44 \$).

Avec ce nouveau budget, actuellement à l'étude par une commission ad hoc jusqu'au 20 décembre, la réduction des charges fiscales globales atteindra 0,7 % tant pour le secteur résidentiel que pour le secteur non résidentiel. Plus de 60 % des comptes résidentiels et plus de 66 % des comptes non résidentiels seront revus à la baisse en 2002.

«On est déçus parce que c'est un budget difficile et un budget à l'équilibre très précaire, a indiqué M. Trem-

blay. Il me semble que, lorsqu'on veut mettre en place une mégacité, il faut lui donner les moyens de ses ambitions.» Ce que Québec n'a pas fait, à ses yeux.

En refilant par exemple une partie de la facture liée aux coûts de transition à la nouvelle ville de Montréal, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, a manqué à son devoir. «C'est inacceptable, a soutenu le maire. Nous allons faire des représentations pour récupérer le remboursement de la totalité des coûts.» Ces derniers représentent un manque à gagner de 65 millions pour Montréal.

De plus, la contribution imposée en 2003 par Québec pour le logement social créera un autre vide dans les coffres de la Ville, selon le maire. «Ce n'est pas prévu. En plus de l'équilibre précaire de notre budget, il va falloir trouver 16 millions additionnels.» «Où prendrons-nous l'argent?», s'est demandé le président du comité exécutif, Frank Zampino.

De plus, le comité de transition a prévu pour l'an prochain un accroissement jugé trop optimiste par l'Équipe Tremblay, un accroissement qui proviendrait d'une augmentation de la valeur foncière globale de l'ordre de 955 millions. Or tout porte à croire que la conjoncture économique modifiera la donne «au point que cette somme sera passablement moins importante», a indiqué M. Zampino.

Le chef de l'opposition, Pierre Bourque, s'est montré peu impressionné par la proposition de Gérard Tremblay. Il a noté que le budget est en hausse de 2 % en 2002 (de 3,54 à 3,61 milliards), ce qui donne au maire la marge de manœuvre qu'il prétend ne pas avoir, selon lui. «Il s'agit d'avoir le courage politique de donner des orientations, d'avoir un meilleur partage de la richesse, a lancé M. Bourque. [M. Tremblay] a d'importantes marges de manœuvre pour le faire.»

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Droit d'exploitation
9106-4006 Québec inc. RESTAURANT UMBERTO DU VIEUX MONTRÉAL 22, rue Saint-Paul Est Montréal (Québec) H2Y 1G3 Dossier: 173-757	1 Bar avec spectacles sans nudité (suite à une cession)	22, rue Saint-Paul Est Montréal (Québec) H2Y 1G3
9110-3432 Québec inc. RESTAURANT PASTA & PESCE 2920, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2B 1M3 Dossier: 174-664	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	2920, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2B 1M3
9109-3997 Québec inc. RESTAURANT CASA DIONISOS 900, rue Notre-Dame Lachine (Québec) H3S 2B9 Dossier: 183-657	1 Restaurant pour vendre	900, rue Notre-Dame Lachine (Québec) H3S 2B9
Alberto M. Gonçalves Jr. (Bar appoio S. E. N. C.) BAR APPOLO ENR. 3380, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2A 1W8 Dossier: 216-689	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	3380, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2A 1W8
9110-4687 Québec inc. LES DÉLICIES DE TOKYO 5030, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1S7 Dossier: 239-699	1 Restaurant pour vendre	5030, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1S7
RESTAURANT A LA CASA GALICIA INC. 2087, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K8 Dossier: 243-303	1 Restaurant pour vendre avec spectacles sans nudité (suite à une cession)	2087, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K8
9079-6624 Québec inc. SENATORE 254, rue Saint-Paul Est Montréal (Québec) H2Y 1G9 Dossier: 358-820	1 Restaurant pour vendre (suite à une cession)	254, rue Saint-Paul Est Montréal (Québec) H2Y 1G9
2946424 Canada inc. ORLANDO RESTO BAR 8095, boul. Taschereau Brossard (Québec) J4Y 1A4 Dossier: 397-836	1 Restaurant pour vendre (suite à une cession)	8095, boul. Taschereau Brossard (Québec) J4Y 1A4
9026-8384 Québec inc. RESTAURANT CHEZ LIEN GRILLADE VIETNAMIENNE 6778-6780, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E1 Dossier: 483-818	Changement de capacité de 1 Restaurant pour servir existant	6778-6780, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E1
9108-4269 Québec inc. COLLOQUIO 4521, rue St-Denis Montréal (Québec) H2G 1L4 Dossier: 600-130	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour vendre à 2 Restaurants pour servir (suite à une cession)	4521, rue St-Denis Montréal (Québec) H2G 1L4
9105-7414 Québec inc. BAR STARTER'S 2074, rue Thierry Lasalle (Québec) H8N 2N8 Dossier: 866-152	1 Bar (suite à une cession)	2074, rue Thierry Lasalle (Québec) H8N 2N8
9030-3231 Québec inc. RESTAURANT MAR-OWE 981, boul. Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 5K3 Dossier: 876-896	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse (suite à une cession)	981, boul. Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 5K3
Al Gawaheh inc. AL GAWAHEH INC. 12208, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N2 Dossier: 1085-133	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité	12208, boul. Laurentien Montréal (Québec) H4K 1N2
9095-7531 Québec inc. RESTAURANT TERRY'S 6405, rue Milan # 8 Brossard (Québec) J4Z 2B5 Dossier: 1274-240	1 Restaurant pour vendre	6405, rue Milan # 8 Brossard (Québec) J4Z 2B5
9048-5327 Québec inc. CIGARE CLUB ETICETERA 4115, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M7 Dossier: 1399-856	Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre à Bar	4115, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M7
Bistro-McTavish inc. BISTRO-MCTAVISH INC. 803 et 805, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E5 Dossier: 1512-334	Changement de capacité et de catégorie de 2 Brasseries et 2 Restaurants pour vendre à 2 Bars	803 et 805, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E5
9061-8737 Québec inc. BAR J.O. 6654-56, rue Beaujeu Montréal (Québec) H1M 3B3 Dossier: 1602-846	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	6654-56, rue Beaujeu Montréal (Québec) H1M 3B3
9078-2541 Québec inc. BAR ATHOS 1697, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3Z6 Dossier: 1624-253	Changement de capacité dans un Bar existant	1697, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3Z6

# MARIE LABERGE

Le goût du bonheur

Trois romans, une saga, un succès unique!

Gabrielle, Adélaïde, Florent

Boréal

www.editionsboreal.qc.ca

## • LES ACTUALITÉS •

Île des Sœurs

### L'école sera agrandie

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Les parents de l'île des Sœurs ont gagné. Le Devoir a appris que le ministre de l'Éducation annoncera cet après-midi que leur école primaire sera agrandie. Les enfants n'auront pas à affronter la lourde circulation automobile aux heures de pointe pour aller à l'école à Verdun ou sur l'île de Montréal.

Cette annonce était attendue puisque le gouvernement et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys négociaient depuis quelques mois déjà pour trouver une solution au surnombre d'élèves dans ce secteur. Les travaux de rénovation devraient coûter quelque 2,2 millions de dollars et permettre la construction de 12 à 14 nouveaux locaux.

On a ainsi trouvé une solution pour remplacer les huit unités préfabriquées installées dans la cour de l'école primaire de l'île des Sœurs depuis 14 ans. Utilisées sur les chantiers de la Baie-James, ces roulettes devaient fêter leurs 30 bougies cette année.

L'an dernier, des infiltrations d'eau par le toit avaient causé de la moisissure à ces vieux locaux préfabriqués. Pendant la semaine de relâche de mars, des travaux de 10 000 \$ ont dû être entrepris pour retirer la laine minérale et désinfecter ces locaux modulaires. Cette année, l'état des lieux a même forcé la direction à examiner les fiches de santé de tous ses élèves pour déterminer la centaine d'entre eux qui suivraient leurs cours dans les roulettes.

À l'heure actuelle, 650 élèves fréquentent la seule école primaire de l'île des Sœurs alors que le bâtiment a été conçu pour en accueillir au maximum 375. Si le ministre avait décidé d'envoyer les élèves en trop dans des écoles de Verdun ou de Montréal, ils auraient dû voyager matin et soir heures de grande affluence sur la route. En effet, la seule façon de sortir de cette île est de passer par l'autoroute Décarie.

Les compagnies aériennes ne peuvent, dans tous les cas, exiger un tarif plus élevé

### L'obésité peut parfois être une déficience

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

L'obésité en soi ne constitue pas une déficience au terme de la Loi sur les transports, mais elle peut l'être pour certains individus, a tranché l'Office des transports du Canada (OTC) dans une décision rendue mercredi à la suite d'une plainte déposée par une voyageuse albertaine. Cela signifie donc que les compagnies aériennes devront déterminer si la condition de leurs clients obèses représente vraiment un handicap et, si c'est le cas, les accommoder lors de leurs déplacements en avion.

Il y a quatre ans, Linda McKay-Panos, une avocate

de Calgary, avait dû payer l'équivalent d'une fois et demie le prix d'un billet d'avion car elle avait occupé deux sièges lors d'un voyage à bord d'un appareil d'Air Canada. Deux autres personnes ayant subi le même traitement ont porté plainte auprès de l'OTC. Comme le terme «déficience» n'était pas défini dans la Loi sur les transports au Canada, l'OTC a décidé de se pencher sur la question en tenant au mois de septembre et octobre trois des audiences sur le sujet, avant d'examiner les derniers plaignants.

Dans sa décision rendue mercredi, «l'Office conclut, à la lumière des plaidoiries des parties et de la preuve entendue et contestée au cours de l'audience, que l'obésité en soi n'est pas une déficience aux termes

de la partie V de la LTC. Néanmoins, l'Office estime que la preuve suggère qu'il y a sans doute des personnes dans la population des personnes obèses qui ont une déficience aux termes de la partie V de la LTC, laquelle peut être attribuée à leur obésité.» Pour Mme McKay-Panos, le verdict constitue une première victoire.

Cette étape franchie, il s'agira maintenant pour l'Office de déterminer si la politique d'Air Canada a confronté Mme McKay-Panos «à un obstacle abusif concernant ses déplacements». Celle-ci dispose de 30 jours pour faire parvenir à l'Office une lettre expliquant son cas et lui présenter des preuves de restrictions que lui impose son obésité. L'Office examinera ensuite les deux autres plaintes qu'elle a reçues.

### Nicolet favorise le transport en commun et l'autoroute 30

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

La commission Nicolet se garde bien, dans le rapport d'étape qu'elle a rendu public hier, d'évoquer clairement l'hypothèse d'un nouveau pont pour réduire les problèmes de circulation entre Montréal et la Rive-Sud, option qui figurait pourtant au cœur du mandat donné par le ministre des Transports. Elle considère plus appropriés l'utilisation accrue du transport en commun et le prolongement de l'autoroute 30. C'est la direction qu'elle compte prendre pour la suite des consultations qui reprendront en 2002.

Les enjeux liés à la question du transport dans la région de Montréal sont complexes et il n'existe pas de solution unique pour régler les problèmes de circulation, conviennent d'emblée les membres de la Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud, présidée par Jean Nicolet. Livrant leurs premières réflexions sur les au-

diences tenues au printemps dernier, les commissaires résumés les préoccupations des nombreux intervenants qui se sont exprimés sur les différents thèmes, notamment la congestion routière, le camionnage, le transport en commun, les questions environnementales, de même que les solutions envisagées.

Mais nulle part fait-on mention des commentaires des intervenants concernant la pertinence d'un nouveau pont entre les deux rives, ce qui étonne Robert Perreault, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE Montréal). «Je suis un peu déçu que la commission ne prenne pas acte davantage de ce qu'elle a entendu. À l'exception des promoteurs des projets de pont, tous les autres intervenants, y compris l'Association du camionnage du Québec, ont écarté l'hypothèse d'un nouveau pont comme étant l'approche à retenir. C'est comme si la commission hésitait à vraiment marquer ce qui faisait consensus, commente-t-il. C'est un peu comme si les audiences n'avaient pas eu lieu parce

que j'ai l'impression qu'on se retrouve à la case départ en matière de constat.»

Rappelons que, dans une lettre datée du 19 septembre dernier, le ministre des Transports, Guy Chevrette, avait signifié à Jean Nicolet qu'il n'était pas question qu'un nouveau pont débouche sur la rue Notre-Dame car cela engendrerait un afflux massif de véhicules que ne prévoit pas le projet de réfection de cette artère.

Dans son rapport, la commission mentionne aussi qu'elle se penchera sur la question du partenariat public-privé dans le financement des projets routiers et de transport en commun. Pour M. Perreault, cette option constitue «une voie sans issue». Peu optimiste pour la suite des consultations qui doivent se poursuivre en 2002, il estime que la démarche gouvernementale risque de mener à un cul-de-sac compte tenu de l'abondance des aspects que doit analyser la commission Nicolet, et cela, en parallèle avec d'autres travaux, les audiences du BAPE sur la rue Notre-Dame, entre autres.

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÎLE-BIZARD

### AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILÉES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDÉNAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
RÈGLEMENT NUMÉRO 456-1

AVIS est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance régulière tenue le 4 décembre 2001, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 456-1 et intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 456 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE II (ACCUEIL ET PÔLE CENTRAL) DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC EUGÈNE-DOSTIE ET POURVOYANT À L'APPROPRIATION DES DENIERS ADDITIONNELS NECESSAIRES AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX À MÊME UN EMPRUNT. »

L'objet de ce règlement est d'exécuter ou de faire exécuter des travaux pour la phase II (accueil et pôle central) du projet d'aménagement du parc Eugène-Dostie comprenant les travaux préparatoires et la démolition, les travaux d'architecture, la construction d'un pavillon d'accueil, les aménagements, l'achat de mobilier, le gazonnement et les plantations, au montant supplémentaire total estimé à 700 000 \$.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. Ces personnes doivent en outre établir leur identité auprès du responsable du registre lors de la période d'enregistrement en présentant soit leur carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, leur permis de conduire ou leur permis professionnels délivrés sur Québec ou par la Société de l'assurance automobile du Québec ou leur passeport canadien.

3. Ce registre sera accessible de 9 à 19 heures le 19 décembre 2001, à l'hôtel de ville, 350 montée de l'Église, L'Île-Bizard.

4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cinq cents (500). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé au bureau de la greffière, le 19 décembre 2001 à 19 h.

6. Le règlement peut être consulté au bureau de la greffière, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 12 h, de même que pendant les heures d'enregistrement.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

7. Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 4 décembre 2001 :

- être domiciliée sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné;
- être domiciliée depuis au moins six mois, au Québec; ou

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 4 décembre 2001 :

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné depuis au moins douze mois;
- l'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité, selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale, d'un écrit signé par elle ou d'une résolution demandant cette inscription; ou

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 4 décembre 2001 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné depuis au moins douze mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la tenue du registre.

10. Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

11. Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 4 décembre 2001 et au moment d'exercer ce droit, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre, une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

12. Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre conformément à l'article S31 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DONNÉ à Ville de L'Île-Bizard, ce deuxième jour du mois de décembre deux mille un.

Sylvie Parent  
Greffière



### AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 2001 ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2002.

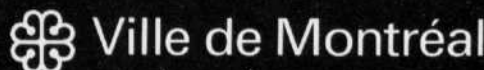
Nos bureaux seront fermés ces mêmes jours.

### RÉSERVATIONS ET MATÉRIEL

Publications des lundis 24 déc. et 31 déc. : les vendredis précédents avant 12h  
Publications des jeudis 27 déc. et 3 janv. : les vendredis précédents avant 16h  
Publications des vendredis 28 déc. et 4 janv. : les lundis précédents avant 16h  
Publication des samedis 29 déc. et 5 janv. : les jeudis précédents avant 16h

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

### Avis public



### Service du greffe

### Règlement / Ordonnance

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 4 octobre 2001, a adopté le règlement suivant:

01-253 Règlement autorisant un emprunt de 130 892,09 \$ pour dépenses en capital

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole le 28 novembre 2001, pour un montant n'excédant pas 64 989,61 \$, à l'exclusion de l'item 12.5 de l'annexe A de ce règlement.

Avis est donné que le comité exécutif, à son assemblée du 5 décembre 2001, a édicté l'ordonnance suivante:

50 Ordonnance relative à l'événement «La route des crèches»

Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, a. 22)

Montréal, le 14 décembre 2001

Diane Charland,  
Greffière



### APPEL D'OFFRES

#### Projet : Implantation de trois (3) SAQ Dépôt

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC vous invite à lui offrir des locaux commerciaux de type coquille, pour une location de 10 ou 15 ans, à :

#### TROIS-RIVIÈRES OU TROIS-RIVIÈRES OUEST

Numéro de dossier : L 0164-623

Sur le boulevard des Récollets, entre l'autoroute 40 et le boulevard Royal.

#### CHICOUTIMI OU JONQUIÈRE

Numéro de dossier : L 0165-588

À Chicoutimi, sur le boulevard Talbot, entre le boulevard du Royaume Ouest et l'autoroute 70 ou entre le boulevard Barrette et le boulevard de l'Université, ou à Jonquière, sur le boulevard René-Lévesque, entre l'autoroute 70 et le boulevard Saint-François.

#### SHERBROOKE

Numéro de dossier : L 0163-306

Dans le périmètre de l'échangeur de l'autoroute 410 et du boulevard de Portland, plus précisément sur le boulevard de Portland, entre les rues Northrop-Frye et le boulevard Industriel ou sur le boulevard Industriel, entre les rues Garlock et Pépin ou sur la rue Jean-Paul Perrault.

La superficie des locaux devra être d'environ 1 672 mètres carrés (±18 000 pieds carrés). Les locaux, sur un seul niveau, devront avoir pignon sur rue. La répartition des superficies totales demandées devra être de 65 % pour l'aire de vente et de 35 % pour l'aire d'entreposage et de service. La clientèle de la SAQ devra bénéficier d'un minimum de 100 espaces de stationnement, lesquels devront être adjacents aux locaux loués. Les automobilistes devront avoir accès aux locaux proposés à partir de l'axe routier principal et ce, dans les deux sens de la circulation. Les locaux devront être livrés au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2002 et le bail débutera 90 jours suivant cette date. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 23 janvier 2002, à 14 h.

Vous pourrez vous procurer le document pour chacun des projets, au coût de 25 \$ la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 873-6408.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des propositions reçues.

### AVIS AUX CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :

### DENIS BUSSIÈRE

Avis est par les présentes donné que la faillite de :

Denis Bussière, résidant au 92, avenue Du Mont-Bruno, Ste-Julie (Québec) J0L 2S0,

est survenue le 6<sup>er</sup> jour de décembre 2001, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 20<sup>er</sup> jour de décembre 2001, à 10 h 30 de l'avant-midi, au bureau du syndic,

1290, rue St-Denis, bureau 802, Montréal (Québec). Fait à la Paroisse (QC), ce 12<sup>er</sup> jour de décembre 2001.

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC. SYNDIC

Richard Lapointe, syndic

10, Grand Boulevard Bureau 202

Île Perrot (QC) J7V 7P8  
Tél. : (514) 453-9857  
Ligne Mt. : (514) 497-9290  
Télex. : (514) 453-2134

### «Quand je serai grand, je serai gûéri»

Et si c'était votre enfant?

Pour vaincre le cancer, votre générosité fait toute la différence.

Fondation Charles-Bruneau  
(514) 256-0404

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

No 500-12-2421/46-987

### COUR SUPÉRIEURE

(Chambre de la famille/Divorces)

PRESENT

LE GREFFIER ADJOINT

ABDELHAFID BOUDRAA

Pratice requérante c.

OXANA BESSMERTNAYA

Partie défenderesse

### ASSIGNATION

ORDRE est donné à OXANA BESSMERTNAYA de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 St-Antoine Est, Montréal, salle 2.17 le 24 JANVIER 2002, à 9h00.

Une copie de la requête en annulation de pension alimentaire et d'arrangements de pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de OXANA BESSMERTNAYA.

Lieu: Montréal  
Date: 2001 DEC. 07

Paul La Rue  
GREFFIER ADJ

### DANS L'AFFAIRE LALLALI

(demanderesse) c. DENIS PELOQUIN (défendeur) dans

COUR SUPÉRIEURE, district de

Montréal, cause no: 500-12-261023-018, ordre est donné à

DENIS PELOQUIN de comparaître au greffe de cette

cour situé au 1<sup>er</sup> est, Notre-Dame,

à Montréal, salle 1-100, dans les

30 jours de la date de la publication du présent avis. Une

copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à

l'intention de DENIS PELOQUIN.

Montréal, le 11 décembre 2001

Michel Pellerin  
Greffier adjoint

### AVIS DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie

9109-9333 Québec inc. demandera à l'inspecteur

général des institutions financières la permission de se

dissoudre.

Montréal, ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2001.

YVES NICOL, président

### Changement de nom

d'un enfant mineur

Prenez avis que Marc Gilbert, en sa qualité de père dont l'adresse

du domicile est le 47 ave Vivian,

Mont-Royal, H3P 1N5, Qué.

présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer

le nom de Laurent Gilbert en celui de Laurent Gilbert-Dechêne.

Montréal, le 12-10-2001

Marc Gilbert

### Raymond Chabot inc.

AVIS SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :

LE CHIEN JAUNE BISTRO DE QUARTIER INC.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de LE CHIEN JAUNE BISTRO DE QUARTIER INC. faisant affaires au 1360, Calixa-Lavallée, St-Hyacinthe (Québec) J2S 3E8, est survenue le 7 décembre 2001, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4 janvier 2002, à 10 h, au 1050, boul. Cassavant Ouest, bureau 2001, Saint-Hyacinthe (Québec).

Fait à Saint-Hyacinthe, le 11 décembre 2001.

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic de l'actif de Le Chien Jaune Bistrot de Quartier Inc.

Louis Langervin, CA, CTRP

Responsable de l'actif

1050, boul. Cassavant Ouest

Bureau 2001

St-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9

Tél. : (450) 774-4300

Télex. : (450) 771-0421

### AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

#### HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.offres.ledevoir.com

Courriel : avisdev@ledevoir.com

### AVIS

#### À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

LE DEVOIR

## LE MONDE

MOYEN-ORIENT

## Israël poursuit ses représailles contre l'autorité palestinienne

L'envoyé spécial de l'ONU au Proche-Orient craint un « affrontement militaire total »

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Le président palestinien Yasser Arafat se trouvait bloqué hier à Ramallah, en Cisjordanie, après avoir été déclaré « hors jeu » par Israël, qui s'est dit déterminé à éradiquer les groupes armés palestiniens.

En début de soirée, des hélicoptères israéliens ont lancé des raids sur des objectifs à Ramallah et à Jérusalem, dans le nord de la Cisjordanie, au lendemain de représailles massives de l'aviation israélienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cette situation comporte un risque d'« affrontement militaire total » entre Israël et les Palestiniens, averti l'envoyé spécial des Nations unies au Proche-Orient.

M. Roed-Larsen commentait ainsi la montée des périls créée par trois attentats perpétrés mercredi par des membres du mouvement islamiste radical du Hamas, dont l'un a coûté la vie à dix Israéliens et en a blessé 30 autres. En pleines représailles mercredi soir, le cabinet de sécurité israélien a décidé de couper les ponts avec le dirigeant palestinien, qu'il a déclaré « hors jeu », et a engagé sa « responsabilité directe » dans ces attentats.

Les représailles d'Israël ont été qualifiées de « guerre » contre l'administration et le peuple palestiniens par Nabil Abou Roudeïna, proche conseiller de M. Arafat. Le négociateur palestinien Saïb Erakat a pour sa part accusé Israël de vouloir « démanteler l'Autorité palestinienne, affaiblir le président Arafat et saboter le processus de paix ».

De ses bureaux de Ramallah, à portée de tir des chars israéliens, M. Arafat a multiplié les contacts avec les dirigeants arabes pour les appeler à la rescousse mais ces derniers sont restés vagues sur les moyens de venir en aide à l'Autorité palestinienne. Le secrétaire général de la Ligue arabe Amr Moussa, a appelé, à l'issue de contacts avec les capitales arabes, le Conseil de sécurité de l'ONU à se réunir « le plus tôt possible ».

## À Tunis

Israël se défend de vouloir s'en prendre directement à M. Arafat mais son ministre de la Sécurité intérieure, Uzi Landau, a évoqué la possibilité de le renvoyer à Tunis, siège de l'OLP avant les accords d'Oslo en 1993, dans une déclaration au journal *Le Monde*.

Un haut responsable israélien a annoncé hier des « opérations de nettoyage beaucoup plus dures » visant à « arrêter les terroristes, démanteler leurs infrastructures et confisquer leurs armes ».

L'armée israélienne a achevé hier la destruction du centre de transmission de la télévision et de la radio palestiniennes à Ramallah, déjà touché dans la nuit par des tirs d'hélicoptères. Elle a procédé à des incursions à trois endroits différents dans cette ville et occupé le domicile du chef du Fatah pour la Cisjordanie, Marwan Barghouti, considéré comme un animateur de l'intifada.

Un policier palestinien, Ahmed el-Damissi, 26 ans, a été tué par des tirs d'obus de chars lors de l'une de ces incursions. Un autre Palestinien de 17 ans, Ahmed al-Masri, a été tué lors d'affrontements dans le sud de la bande de Gaza après les obsèques des deux kamikazes palestiniens auteurs d'un double attentat mercredi, qui a blessé quatre colons.

Un enfant a été tué à Khan Younés, ce qui porte à 1087 le nombre de tués depuis le début de l'intifada, fin septembre 2000, dont 831 Palestiniens et 233 Israéliens.

## Appel de Manley

À Ottawa, le ministre canadien des affaires étrangères, John Manley, a exprimé sa « vive préoccupation » face à la « grave détérioration de la situation au Moyen-Orient », tout en exhortant Israéliens et Palestiniens à négocier une « solution politique » à leur conflit. « Les Canadiens sont consternés par la dernière série d'attentats meurtriers perpétrés contre des civils et par la gravité de la situation », a déclaré M. Manley dans un communiqué. La sécurité ne pourra être assurée « qu'à la faveur de négociations », a-t-il ajouté.

Le Canada « appuie totalement le droit d'Israël à assurer sa sécurité », souligne-t-il toutefois, en demandant à l'Autorité palestinienne de prendre des « mesures fermes, précises et immédiates contre tous ceux qui ont recours à la violence ».

D'autre part, M. Arafat a été pressé par la Russie d'« arrêter les terroristes » au lendemain de sa décision d'ordonner la fermeture de tous les bureaux du Hamas et du Jihad islamique, jugée insuffisante par Israël.

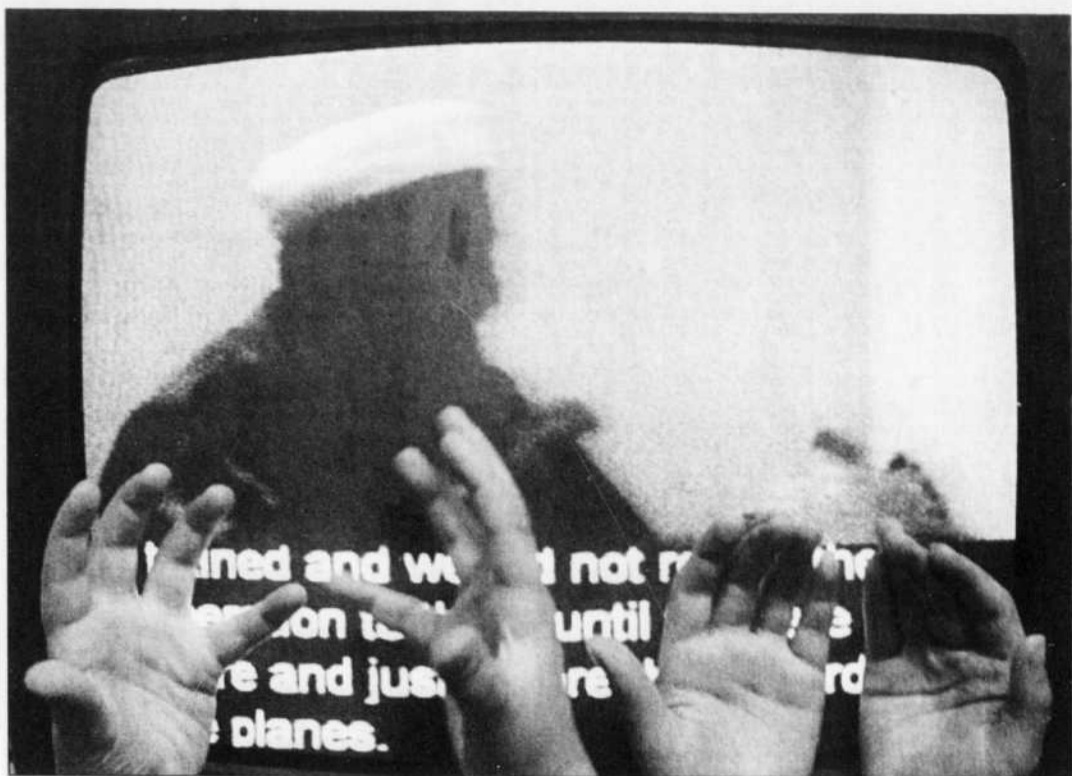
La Russie, coparrain du processus de paix avec les États-Unis, a en même temps jugé que la riposte d'Israël « ne règle rien et, au contraire, appelle de nouveaux actes de représailles entre Palestiniens et Israéliens ».

Le secrétaire d'Etat adjoint américain William Burns a souligné de Damas que les États-Unis continuent de considérer M. Arafat comme « le chef de l'Autorité palestinienne » tout en appelant à « agir contre les groupes extrémistes qui menacent les intérêts du peuple palestinien ».



SUHAIB SALEM REUTERS

Les Palestiniens ont dû utiliser le bord de mer pour contourner une route fermée par l'armée israélienne entre la partie sud et la partie nord de la bande de Gaza.



ALI JAREKJI REUTERS

Des Jordaniens ont réagi ainsi à la diffusion, hier, d'une cassette mettant en cause ben Laden en ce qui a trait à la responsabilité des attentats du 11 septembre.

Ben Laden commentant le résultat des attentats

## Une cassette au parcours mystérieux

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Qui l'a tournée? Comment est-elle arrivée dans les mains des Américains? De nombreuses questions restent sans réponse concernant la vidéo amateur où Oussama ben Laden parle des attentats du 11 septembre, diffusée hier par le Pentagone.

Elle a été obtenue dans une maison de Jalalabad, dans l'est de l'Afghanistan, ont affirmé hier le Pentagone et la Maison Blanche. Et le ministre de la Défense Donald Rumsfeld a insisté sur son authenticité. « La bande a été examinée par un certain nombre de personnes au sein de l'Administration pour s'assurer qu'elle était authentique et de fait, il semble bien qu'elle le soit », a-t-il dit lors d'une conférence de presse.

Des experts ont également examiné la cassette, où ben Laden se vante d'avoir organisé les attentats de New York et Washington, pour voir qu'elle n'avait pas été « manipulée », a-t-il ajouté.

Mais comme le porte-parole de la Maison Blanche Ari Fleischer, M. Rumsfeld s'est refusé à divulguer les détails de son cheminement, de la maison de Jalalabad à sa diffusion jeudi par les chaînes de télévision américaines. « Je ne vais pas entrer dans tous les détails de la chaîne de commandement », a déclaré M. Fleischer. Il a toutefois laissé entendre qu'elle avait été remise aux Américains. « Bonne déduction », a-t-il répondu à un journaliste qui affirmait : « Les responsables américains ne

l'ont pas trouvée. Elle est venue en leur possession. Donc quelqu'un d'autre que les troupes américaines... »

M. Rumsfeld a indiqué que la cassette, qui portait une date imprimée 9-11-01, avait été obtenue « il y a quelques semaines ». Et Ari Fleischer a précisé que le président George W. Bush avait été informé de son existence le 29 novembre. « Il en a visionné des parties le 30 novembre », a-t-il ajouté.

Il a fallu ensuite la traduire de l'arabe à l'anglais, et inclure le texte de la traduction pour sa diffusion télévisée. Elle a « été traduite en anglais par un expert et puis ensuite mise entre les mains de deux autres experts pour s'assurer de la fidélité de la traduction », a expliqué M. Rumsfeld.

## Pendant ce temps...

Par ailleurs, dans l'est de l'Afghanistan, les frappes américaines sur les montagnes de la région de Tora Bora se sont poursuivies alors que les troupes afghanes locales se lançaient à l'assaut des dernières positions de Al-Qaïda.

Toutes les négociations ont été rompues entre les combattants d'Al-Qaïda et ceux des groupes afghans, après que les États-Unis eurent clairement rappelé qu'ils refusaient tout compromis avec les assiégés.

« Il n'y a plus de négociations. Nous lançons la bataille maintenant », a annoncé l'un des trois principaux chefs des forces de la province du Nangarhar, le commandant Haji Mohammad Zaman.

INDE

## Un commando attaque le parlement

ANJALI KWATRA  
AGENCE FRANCE-PRESSE

New Delhi — Un commando de cinq hommes, aux revendications encore inconnues, a attaqué hier à New Delhi le parlement fédéral indien à l'arme automatique et à la grenade, provoquant une fusillade qui a fait douze morts, les assaillants eux-mêmes, six policiers et un jardinier.

Selon une source médicale, plus d'une vingtaine de personnes ont également été blessées, dont plusieurs sont dans un état grave.

Le commando a pénétré hier à 11h40 dans l'enceinte du parlement à bord d'une grosse limousine, une Ambassador blanche identique à un véhicule officiel, franchissant la grille n° 12 réservée aux personnalités, a expliqué le ministre de la Défense, George Fernandes.

Ils ont ainsi pu franchir les contrôles de sécurité de l'un des bâtiments les plus sévèrement gardés du pays. À l'intérieur du bâtiment circulaire de deux étages qui se dresse dans le centre de New Delhi, la voiture des assaillants a percuté un autre véhicule officiel en stationnement, a indiqué le commissaire de police Ajai Raj Sharma. Les attaquants ont sauté hors du véhicule et ont immédiatement commencé à tirer sur le bâtiment du parlement.

## Ceinture d'explosifs

Selon des témoins, les assaillants, qui portaient des tenues de commando et transportaient de gros sacs, ont tiré en direction de l'entrée n° 1 utilisée d'une manière générale par les parlementaires qui se trouvaient à environ 75 mètres sur leur droite.

Selon un témoin, l'un d'eux est mort déchiqueté, la ceinture d'explosifs qu'il portait autour de sa taille ayant explosé sous le coup de balles. La fusillade, qui a duré une quarantaine de minutes, est devenue très intense et les autres membres du commando sont partis sur la gauche en direction des autres accès.

Selon Ghulam Nabi Azad, un parlementaire appartenant au Parti du Congrès (opposition), les attaquants ont tenté de franchir l'entrée n° 11, également réservée aux personnalités. « Ils couraient d'une entrée à l'autre du bâtiment principal mais ils se heurtaient chaque fois aux forces de sécurité avant qu'ils puissent entrer dans l'immeuble lui-même pour déclencher le carnage », a indiqué un responsable des services de sécurité du parlement.

Il a indiqué que les assaillants avaient également tiré en direction d'un groupe de journalistes qui rendent compte régulièrement des séances parlementaires. Des grenades de fabrication chinoise, des fusils AK-47 ainsi que des explosifs RDX ont été trouvés sur place, a-t-il ajouté.

Le ministre de la Défense a indiqué que les autorités cherchaient « à identifier » les assaillants. « Nous

sommes en liaison avec la police du Cachemire », a-t-il ajouté, laissant ainsi penser que l'attaque pourrait avoir été perpétrée par des militants séparatistes musulmans du Cachemire.

La principale organisation séparatiste musulmane du Cachemire, l'alliance Hurriyat (Liberté, modérée) regroupant une vingtaine de partis séparatistes musulmans du Cachemire indien, a néanmoins condamné l'attaque.

Pour sa part, le ministre indien de l'Intérieur, L. K. Advani, a estimé que l'assaut faisait partie d'un « complot de grande ampleur » destiné à déstabiliser l'Inde tout entière.

M. Advani, qui s'adressait hier à la presse, a déclaré que l'objectif de ces hommes armés était de « perturber l'ensemble du système politique du pays pour déstabiliser l'ensemble de l'organisation » du pays.

Le président pakistanais Pervez Musharraf a adressé hier un message au premier ministre indien Atal Behari Vajpayee, soulignant qu'il « condamne fermement » l'attaque du commando armé. « Mon gouvernement condamne fermement l'attaque », a-t-il ajouté, transmettant ses condoléances aux familles des victimes. Plus tôt, le porte-parole du ministère pakistanais des Affaires étrangères, Aziz Ahmed Kahn, avait fait état d'une condamnation « sans équivoque », s'affirmant « choqué » par cette action.

Le Pakistan et l'Inde entretiennent des relations difficiles, marquées par trois guerres depuis 1947.

Le traité ABM dénoncé par les États-Unis

## Moscou est résigné, Pékin préoccupé et Londres satisfait

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Paris — La dénonciation par les États-Unis du traité antibalistique ABM de 1972, premier test de la nouvelle relation entre Moscou et Washington après les attentats du 11 septembre, a été acceptée avec résignation par la Russie, la Chine exprimant sa préoccupation et la Grande-Bretagne son soutien à l'allié américain.

« Le président [Vladimir] Poutine et moi-même sommes tombés d'accord que ma décision de [nous] retirer du traité n'affectera en rien notre nouvelle relation ou la sécurité de la Russie », a déclaré le président américain George W. Bush.

Pour le président Poutine, la décision américaine est une erreur mais ne menace pas la sécurité nationale de la Russie. « Les dirigeants américains l'ont évoqué à plusieurs reprises et cette initiative n'est pas inattendue pour nous. Cependant, nous estimons qu'il s'agit d'une erreur », a-t-il déclaré au cours d'un intervention retransmise par la chaîne de télévision publique RTR.

« Comme il est de notoriété publique, la Russie et les États-Unis, à la différence d'autres puissances nucléaires, possèdent depuis longtemps des moyens de déjouer les défenses antimissiles, a-t-il poursuivi. Par conséquent, je crois sincèrement que la décision prise par le président des États-Unis ne menace pas la sécurité nationale de la Fédération de Russie », a ajouté Poutine.

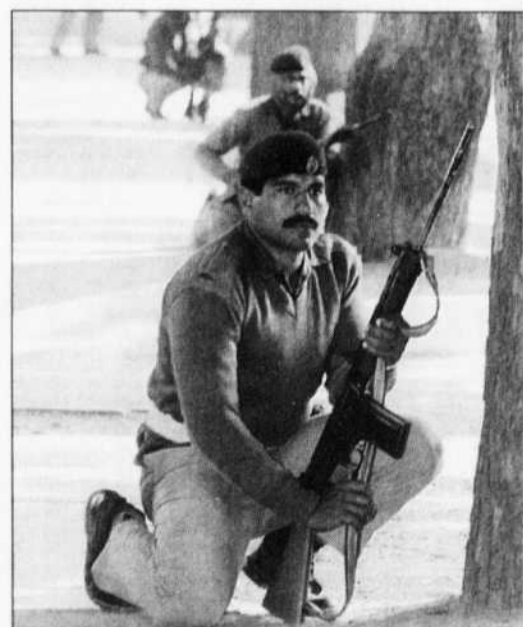
Cette réaction officielle a été jugée plutôt modérée dans les milieux diplomatiques puisque pour Moscou, l'ABM, base des autres accords stratégiques conclus avec les Américains, était la « pierre angulaire » de la stabilité stratégique internationale. Elle contraste avec celle des responsables militaires qui craignent une relance de la course aux armements.

## Chine

Autre grande puissance nucléaire, la Chine a exprimé sa préoccupation et réitéré sa demande d'un « dialogue stratégique » avec les États-Unis.

« Nous exprimons notre préoccupation » car la Chine « n'est pas favorable à un système antimissiles. Elle craint qu'il n'ait des répercussions négatives », a déclaré le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Zhang Qiyue. Qualifiant l'annonce américaine de « regrettable et inquiétante », elle a refusé d'indiquer si Pékin allait protester formellement. « Nous espérons que les États-Unis tiendront sérieusement compte de l'opinion des autres pays », a dit M. Zhang.

Alliée des États-Unis, la Grande-Bretagne a estimé que « le monde avait changé » depuis 1972, sa dénonciation ne devant pas remettre en cause le rapprochement russo-américain. « Ce qui est important, c'est le maintien de la stabilité stratégique, davantage qu'un cadre particulier destiné à assurer cette sécurité », a estimé un porte-parole du premier ministre Tony Blair. « Le contexte stratégique, a-t-il ajouté, est en train de changer. Les relations entre la Russie et l'Occident sont en cours de transformation depuis le 11 septembre » et les attentats aux États-Unis.



KAMAL KISHORE REUTERS

Des policiers indiens surveillent les abords du parlement indien pendant l'attaque armée d'un commando.



## CONSULTATION GÉNÉRALE

Avant-projet de loi intitulé  
« Loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives »  
et  
Document de consultation intitulé  
« Pour un traitement égalitaire: l'union civile »

La Commission des institutions est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 5 février 2002 dans le cadre de la consultation générale portant sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives », ainsi qu'à l'égard du document de consultation intitulé « Pour un traitement égalitaire: l'union civile ». Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétaire des commissions au plus tard le 22 janvier 2002.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission des institutions, Assemblée nationale, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248  
Courriel : ccomeau@assnat.qc.ca

LE MARCHÉ BOURSIER

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

TORONTO

Tous les titres, transgés hier, sont présentés en ordre alphabétique et différentiel des catégories d'actions ordinaires sans droit de vote.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

LES COTES

TORONTO NEW YORK

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

DOLLAR OR

1\$ canadien à New York

Table of exchange rates: 1\$ canadien à New York

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of foreign exchange rates: Allemagne (mark), Australie (dollar), etc.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

Table of stock market indices: TSE 300, S&P 500, Nikkei, etc. with values and percentage changes.

COUP D'ŒIL



LA Bourse de Toronto

Table of Toronto Stock Exchange indices: TSE 300, TSE 100, etc.

Le Marché Américain

Table of US market indices: 30 Industrielles, 20 Transports, etc.

Les plus actifs de Toronto

Table of most active stocks in Toronto: Compagnies, Volume, Haut, Bas, etc.

Les plus actifs du Canadian Venture

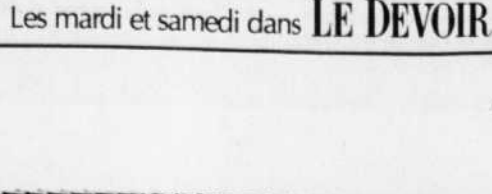
Table of most active stocks in Canadian Venture: Compagnies, Volume, Haut, Bas, etc.

TRANSIGES EN FONDOS AMÉRICAINS

Table of American mutual funds: Bell Dev, BIC, etc.

LA CHRONIQUE

Vos placements en temps réel pour aussi peu que \$9.95/mois



# LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier

### Une seule agence pour chapeauter la finance

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Le Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier propose, dans le rapport unanime qu'il vient de remettre au gouvernement, la création d'une seule agence, qui aurait la responsabilité de l'encadrement de tout le secteur financier, en plus d'offrir un guichet unique pour les consommateurs et un autre pour les assureurs. L'agence parlerait enfin d'une seule voix au nom du Québec dans les forums financiers ailleurs au Canada et à l'étranger.

«L'essentiel du message est clair: le fardeau administratif est excessif et la structure d'encadrement, trop complexe. Le consommateur s'y retrouve difficilement et les assujettis se plaignent», peut-on lire dans ce document de 150 pages. Le groupe de travail constate que la structure d'encadrement n'a pas encore été adaptée à la métamorphose du secteur financier maintenant décloisonné. «Trop souvent, le consommateur doit chercher son chemin dans un pénible labyrinthe,

alors que l'industrie doit composer avec une panoplie d'organismes d'encadrement où le choc des cultures et des intérêts corporatistes nuit souvent à la coopération entre les intervenants», lit-on encore dans ce document.

L'agence serait dirigée par un président-directeur général nommé par le gouvernement pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Ce p.-d.g. aurait sous sa gouverne cinq surintendants aux fonctions bien définies: l'assistance aux consommateurs, la solvabilité des sociétés financières, la surveillance de la distribution des produits financiers, l'encadrement des marchés de valeurs (appels publics à l'épargne, contrôle des bourses, offres publiques d'achat d'actions, etc.) et enfin encadrement de l'indemnisation. L'agence pourrait aussi se voir confier la tâche d'élaborer les règlements.

#### 12 organismes

Cette réforme, si le gouvernement décidait de la mener à terme, impliquerait le regroupement de 12 organismes québécois d'enca-

drement et 650 employés. Une telle réorganisation et rationalisation permettrait d'éliminer certains doublons et devrait normalement entraîner aussi une diminution des coûts, lesquels seraient assumés par le secteur privé. Le gouvernement devrait cependant approuver les frais imposés afin d'éviter une hausse démesurée des prix, comme cela s'est produit dans d'autres provinces où le gouvernement n'intervenait pas.

Pour ce qui est des employés que le groupe de travail suggère de soustraire à la loi de la fonction publique, la plupart continueraient d'exercer les fonctions qui sont les leurs actuellement. Une réduction des emplois administratifs serait inévitable. Le groupe de travail ne s'est pas penché sur cette question précise, mais il tient pour acquis que la transition pourrait se faire en douceur par la voie de l'attrition et des retraitements.

Il y aurait par ailleurs, au sein de l'agence, un Bureau des examens et décisions qui serait une instance quasi judiciaire et qui aurait pour fonction de prendre des

décisions, de réviser et de révoquer celles prises au sein de l'agence, avec le pouvoir de suspendre des permis, d'imposer des sanctions pouvant conduire à des pénalités pécuniaires ou à des poursuites judiciaires.

Le groupe de travail recommande également la création d'un Conseil de la régulation administrative, qui serait composé de sept membres et qui serait un organisme permanent de consultation auprès du p.-d.g. sur toutes les questions touchant le fonctionnement interne de l'agence.

Si le gouvernement décide d'aller de l'avant avec ce rapport, le groupe de travail lui suggère de mettre en place un bureau de transition pour effectuer le travail, ce qui pourrait prendre un an, une fois une nouvelle loi adoptée. Le groupe de travail était présidé par M<sup>r</sup> Yvon Martineau et comprenait Claude Béland, Pierre Carrier, Yvon Charost, Pierre Comtois, Pierre Laurin et Dominique Vachon.

Hier matin, avant de rencontrer les médias, les membres du grou-

pe de travail ont présenté leur rapport aux gens de l'industrie financière, qui ont très bien accueilli les recommandations parce qu'une agence unique va leur simplifier la vie et réduire leurs coûts de fonctionnement. D'autre part, Carmen Crépin, présidente de la Commission des valeurs mobilières du Québec, a émis un communiqué pour dire qu'elle laisse à la ministre d'État à l'Économie le soin de poursuivre sa réflexion et d'annoncer les suites qu'elle entend donner au rapport. Elle lui offre son entière collaboration. Alban D'Amours, président du Mouvement Desjardins, a déclaré de son côté que le groupe de travail a fait une lecture juste de la situation. Desjardins accueille favorablement les recommandations et souhaite leur adoption dans les meilleurs délais.

Avant de proposer cette réforme, le groupe de travail s'est informé de ce qui se faisait ailleurs. Le modèle retenu s'inspire largement de la formule adoptée au Royaume-Uni, ainsi que dans quelques provinces canadiennes, dont l'Ontario.

EN BREF

### Les ventes au détail ont plongé aux États-Unis

(AP) — Les ventes au détail ont enregistré une baisse record de 3,7 % en novembre dernier aux États-Unis. Cette baisse record a été précédée d'une augmentation record en octobre, de 6,4 %, due à une hausse de 24,2 % des ventes d'automobiles. En novembre, les ventes d'automobiles ont chuté de 11,9 %. Les ventes des autres produits ont pour leur part baissé de 0,5 %.

### Les ventes de voitures neuves ont progressé au Canada

(PC) — Les ventes de véhicules automobiles neufs ont augmenté de 2,9 % en octobre au Canada. Selon Statistique Canada, le nombre de véhicules vendus s'est établi à 131 265 unités. On a ainsi récupéré partiellement la chute de 5,2 % des ventes enregistrées en septembre. Pour les dix premiers mois de l'année, les ventes cumulatives non désaisonnalisées sont toutefois en baisse de 1,7 % par rapport à la même période de l'année précédente, qui constituait une année record. La hausse d'octobre a été attribuable autant aux ventes de voitures particulières qu'à celles de camions neufs. Les ventes ont été en partie stimulées par des offres incitatives accordées par certains constructeurs d'automobiles.

### L'effectif du secteur public croît de 0,8 % au Québec

(PC) — Dans l'ensemble du secteur public au Canada, l'emploi a augmenté de 0,9 % lors du trimestre échu le 30 septembre comparativement au même trimestre en 2000, signalait hier Statistique Canada. Dans les administrations fédérales, provinciales et territoriales, l'emploi a grimpé alors qu'il a un peu reculé dans celles de niveau local. La branche fédérale a vu la hausse la plus marquée, soit 4,1 %. Au total, l'effectif du secteur public comptait en moyenne, sur trois mois, 2,74 millions d'employés, en hausse de 23 600 par rapport à cette période un an plus tôt. Ces employés ont touché environ 27 milliards en salaires et traitements. En moyenne, de juillet à septembre, les administrations publiques comptaient 2,5 millions d'employés, un gain de 1,1 % par rapport au même trimestre de 2000. Par contre, l'effectif travaillant pour des entreprises publiques (sociétés d'État) a décliné de 0,8 %. Au Québec, il y avait 676 497 personnes (dont 65 610 dans les entreprises) travaillant dans le secteur public, soit 0,8 % de plus d'une période à l'autre.

Marchés boursiers

### Les technos minent Toronto

REUTERS

Toronto — Le principal indice de la Bourse de Toronto a enregistré hier sa plus importante perte en près de trois mois, le géant des télécommunications Nortel étant victime des mauvaises nouvelles de ses concurrents américains, chez qui les ventes stagnent toujours.

Le TSE 300 a ainsi reculé de 126,46 points, soit 1,7 %, à 7451,20 points. Le secteur des produits industriels, qui regroupe la plupart des titres des sociétés de la haute technologie et compte pour environ 17 % de l'indice, a cédé 5,6 %. En tout, 10 des 14 sous-indices du parquet torontois ont clôturé en baisse.

Nortel, dont le titre compte pour environ 5 % de l'indice de référence à Toronto, a vu ses actions perdre 1,50 \$, soit 11,4 %, à 11,64 \$, sa plus faible valeur de fermeture en un peu plus d'un mois. Le titre du fabricant d'équipement électronique Celestica a pour sa part cédé 6,05 \$, ou 8 %, à 68,75 \$.

A New York, les actions des marchés américains ont aussi chuté, un trio de valeurs des télécoms ayant fait savoir aux investisseurs que le retour à la rentabilité risquait de se faire attendre plus longtemps que prévu.

L'indice Dow Jones a perdu 128,36 points (1,3 %), à 9766,45 points, et l'indice Nasdaq composite, 64,86 points (3,2 %), à 1946,52 points. L'indice S&P 500 a abandonné 17,69 points (1,6 %), à 1119,38 points, son cours de clôture le plus bas depuis le 12 novembre.

Le marché n'a en outre pas apprécié des ventes au détail médiocres en novembre. Elles ont baissé de 3,7 %, leur contraction mensuelle la plus importante depuis 1992, les consommateurs ayant en particulier boudé les concessionnaires automobiles.

En dehors de cela, Qwest Communications International, l'opérateur téléphonique local dans 14 des États américains, a revu en baisse ses prévisions de croissance. Ciena Corp et Lucent Technologies ont également reculé dans des échanges nourris. Ciena, équipementier des réseaux optiques, a subi au troisième trimestre une perte nette de 1,8 milliard \$US et a averti qu'il pourrait encore perdre de l'argent au prochain exercice en raison d'une sensible réduction des investissements de sa clientèle. Lucent a fait savoir que pour les mêmes raisons, il avait revu en baisse ses objectifs financiers pour le premier trimestre de son exercice 2001-02.

Grâce à un nouveau plan d'affaires

### Avantage Link redresse sa situation

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

L'entreprise de technologies de l'information Avantage Link (autrefois Jitec) croit être en mesure d'annoncer au cours des prochaines semaines, pour le quatrième trimestre se terminant le 31 décembre, des revenus à la hausse, qui s'établiront à 2,3 millions.

Cela constituerait certes une amélioration du chiffre d'affaires qui, au trimestre précédent, était de 340 536 \$ pour des pertes de 641 000 \$.

En entrevue hier, le président et chef de la direction Jean-Guy Proulx, en place depuis la mi-juillet, et le président du conseil, André Vallerand, en place depuis la mi-août, ont attribué l'amélioration escomptée de la situation notamment à leur nouveau plan d'affaires. «Ce n'est pas qu'un changement de nom. C'est un changement de produits, de services, de partnership et de l'équipe de direction», a fait valoir le président Proulx. «Nous avons renouvelé l'équipe de vente. Nous avons huit vendeurs plus expérimentés qu'auparavant.»

Au chapitre des produits offerts à ses clients, des entreprises de taille moyenne, Avantage Link permet entre autres à celles-ci d'optimiser leurs postes de travail existants, a avancé M.

Vallerand «Précédemment, on offrait mensuellement l'accès à la robotique de Microsoft. On a élargi notre offre à cinq groupes de services et nos ventes vont bien», a renchéri M. Proulx.

Avantage Link a annoncé hier avoir signé une entente de distribution avec Computer Associates qui lui permettra d'offrir à ses clients les solutions de gestion d'infrastructures Unicenter.

Au cours des prochaines années, l'entreprise de l'île des Sœurs compte bien voir augmenter la proportion de ses revenus provenant de ses services de base où la marge bénéficiaire est plus forte (environ 40 %) que sur la vente de pièces d'équipement (15 %).

Il importe finalement de rappeler que Jitec, l'ancêtre de Avantage Link, a connu des moments difficiles l'année dernière quand le président de l'entreprise, Benoît Laliberté, avait dû démissionner de ses fonctions à la suite d'un certain nombre d'irrégularités. M. Proulx espère que le million que doit M. Laliberté à Avantage Link pourra être remboursé d'ici un an.

Les transactions sur les actions de la compagnie Jitec avaient été interrompues de la mi-mars à la mi-juin 2001. Avant cette interruption, l'action était à 0,38 \$ alors qu'elle se situe actuellement autour de 0,15 \$.

### Bombardier s'entend avec la SNCF

Le contrat de 2,3 milliards représente le plus gros marché jamais conclu par l'entreprise dans le domaine du rail

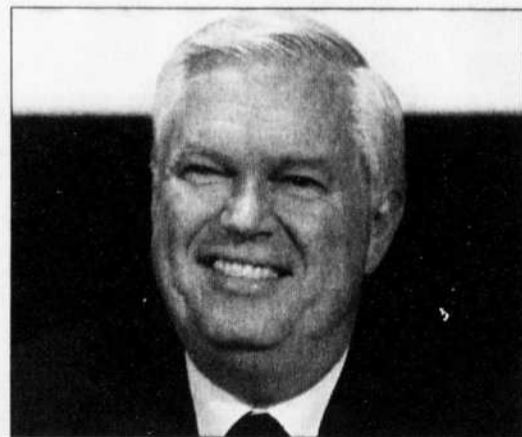
MICHEL DOLBEC  
PRESSE CANADIENNE

Paris — Bombardier a assis encore plus confortablement hier sa position de premier équipementier mondial du secteur ferroviaire en signant avec la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) un contrat record de 2,3 milliards. Il s'agit du plus gros marché jamais conclu par Bombardier dans le secteur du rail.

Le contrat signé par le président de Bombardier, Robert E. Brown, et le président de la SNCF, Louis Gallois, porte sur l'achat de 500 autorails grande capacité pour les dessertes régionales. Pour la première tranche de ce marché, la société d'État a passé une commande ferme de 192 trains, pour un montant de 980 millions.

Bombardier cueille, avec ce contrat, les fruits de sa décision d'acquiescer pour 725 millions \$US l'allemand Adtranz. «C'est l'aboutissement logique de cette opération», a résumé Robert E. Brown. «Nous contrôlons notre propre destin.» A la fois constructeur et motoriste, le groupe est désormais capable de livrer des trains clés en main et de faire du sur-mesure, ce qui a apparemment été déterminant dans la décision française.

Dans cette affaire, Bombardier a en effet habilement fait campagne. Le groupe s'est montré attentif aux besoins exprimés par les régions, qui disposent en France de pouvoirs importants. Pour la première fois, ce sont elles qui ont choisi le train régional qui leur convenait, et ce sont aussi elles qui le paieront, la SNCF n'étant officiellement que leur mandataire. «Nous savions qu'être maître d'œuvre du projet exigeait qu'on propose des trains qui répondraient aux exigences mais aussi qu'on bâtisse un dialogue avec la SNCF et les régions», a raconté Pierre Lortie, le président et chef de l'exploitation de Bombardier Transport. Bombardier, en fait, avait «anticipé l'appel», a-t-on indiqué, en mettant en place une équipe de designers et d'ingénieurs chargés de concevoir le pro-



Robert E. Brown, président de Bombardier: «Nous contrôlons notre propre destin.»

duit. «Le client a été placé au cœur de la réflexion», résume un responsable.

Bombardier a décroché le gros lot en «proposant un produit différent»: un autorail bimode, fonctionnant au choix à l'électricité et au diesel, de nombreuses lignes régionales n'étant pas électrifiées. Conçues et fabriquées dans l'usine de Bombardier à Crespin, dans le nord de la France, les rames circuleront à une vitesse de 160 km/h. Élégantes, plus confortables que les trains obsolètes qui desservent encore certaines régions, elles offriront une capacité de 160 à 220 places.

Le délai de livraison des trains est maintenant le plus grand préoccupation des régions. Celles-ci souhaitent recevoir les nouveaux TER à partir du début de 2004. C'est un «délai serré», a reconnu M. Brown, mais qui «sera respecté». Bombardier détient désormais le quart du marché ferroviaire mondial.

### Ottawa et les provinces discuteront bois d'œuvre et stratégie

ISABELLE RODRIGUE  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les provinces et Ottawa discuteront de la stratégie à retenir dans le dossier du bois d'œuvre lors de la réunion fédérale-provinciale qui se déroulera à Montréal lundi.

Les provinces devront débattre de la proposition américaine qui suggère de mettre un terme à la guerre commerciale qui dure depuis avril dernier. En échange d'un accès au marché américain, Washington exige des modifications aux façons de faire des provinces canadiennes dans la gestion des ressources forestières. «Je vais consulter mes collègues des provinces pour voir comment eux évaluent ce qu'ils ont eux-mêmes mis sur la table et ce que les Américains ont mis dans un document écrit, c'est-à-dire leurs options pour garantir un accès au marché», a expliqué le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew.

Le ministre fédéral refuse d'indiquer si une entente est possible à court terme. «Il reste du travail à faire», a poursuivi M. Pettigrew, ajoutant qu'il «est confiant des progrès importants» récemment accomplis.

Dans le document qu'il a fait

parvenir aux provinces, Washington promet de mettre fin aux actions punitives qu'il impose à l'industrie canadienne et s'engage à ne pas lancer d'autres représailles commerciales envers le Canada dans le domaine du bois d'œuvre.

En échange, les provinces devront s'engager à réformer leur régime forestier, entre autres en mettant aux enchères le bois pour en fixer le prix. Ces propositions, remises il y a quelques jours aux provinces, sont les premiers engagements écrits des Américains. Pour plusieurs, il s'agit là d'un progrès significatif dans ce dossier, qui faisait du surplage depuis plusieurs mois.

Impact sur l'industrie

Les provinces, chacune de son côté, analysent maintenant les offres et tentent d'évaluer les impacts sur l'industrie. «On essaie de voir ce que ça implique pour l'industrie québécoise, comme toutes les administrations le font en ce moment», indique Louis Accolas, le porte-parole du ministre québécois des Ressources naturelles, Jacques Brassard.

Hier, ni Québec ni Ottawa n'osaient qualifier la proposition américaine, à savoir si elle offre un règlement considéré satisfai-

sant pour tous. Les Américains ont démontré leur «sérieux», a souligné le ministre Pettigrew. «La proposition s'adresse à la préoccupation première des Canadiens, qui est la garantie d'accès au marché des États-Unis», a-t-il précisé.

En préparation de la réunion fédérale-provinciale, le bureau du M. Pettigrew consultait hier les représentants de l'industrie des diverses provinces. Le cabinet de M. Brassard faisait de même auprès de l'industrie québécoise.

Aujourd'hui, le ministre du Commerce international doit avoir une conversation téléphonique sur le sujet avec le grand responsable du dossier aux États-Unis, Marc Racicot. L'envoyé spécial nommé par le président Bush sera par ailleurs en visite au Canada mardi alors qu'une délégation américaine devrait rencontrer des représentants des gouvernements provinciaux et le ministre Pettigrew.

Rappelons que de l'avis des producteurs de bois américains, le Canada représente une concurrence déloyale puisque les gouvernements «subventionnent» leurs concurrents canadiens en exigeant des prix plus bas pour le bois des terres publiques.

loto-québec résultats

Tirage du 2001-12-12

18 30 31 32 43 44

Numéro complémentaire: 37

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 5 000 000,00 \$
5/6+	6 107 052,20 \$
5/6	258 1 991,60 \$
4/6	12 841 76,70 \$
3/6	239 407 10,00 \$

Ventes totales: 14 835 910 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

Tirage du 2001-12-12

08 10 21 27 36 40

Numéro complémentaire: 14

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	12 500,00 \$
4/6	1 113 50,00 \$
3/6	20 438 5,00 \$

Ventes totales: 571 775,00 \$

Tirage du 2001-12-12

NUMÉROS 28 1327 81 327

NUMÉROS	LOTS
28 1327	100 000 \$
81 327	1 000 \$
1327	250 \$
327	50 \$
27	10 \$
7	2 \$

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encasement des billets gagnants s'appliquent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

## É D I T O R I A L

## La nef des fous

Après avoir retenu la diffusion de la bande vidéo pendant plusieurs jours, la Maison-Blanche a enfin donné son aval à sa communication. En plus d'être incriminant pour Oussama ben Laden, ce document a ceci d'intéressant qu'il nous fait découvrir des fous de Dieu incapables de prendre la moindre distance qui soit.

Si on en croit le peu d'information entourant l'épisode du vidéo qui a transpiré jusqu'à présent, le président Bush a été informé de son existence le 29 novembre dernier. Quelques jours plus tard, le *Washington Post* a rendu la mèche et obligé la Maison-Blanche à précipiter quelque peu son agenda en la matière. Il est fort probable que cela n'ait guère contrarié les dirigeants américains tellement ce document est accablant pour ben Laden. En effet, pour la première fois depuis le 11 septembre, nous disposons d'un document dans lequel le dirigeant al-Qaïda indique clairement être le principal auteur des attentats. Jusqu'alors, les Américains ainsi que les Britanniques s'étaient contentés d'avancer qu'ils détenaient des preuves, sans jamais les dévoiler. Désormais, les choses sont claires.

Parmi les renseignements contenus, on retiendra, outre la satisfaction affichée que les dégâts ont été plus imposables qu'anticipé, que le souci du secret, du fractionnement de l'information, a été maintenu jusqu'à la dernière seconde. Seuls les pilotes des avions et peut-être deux ou trois autres pirates qui ont détruit le World Trade Center et une partie du Pentagone connaissaient les buts de l'opération. Autrement dit, même s'ils avaient été formés à l'idée de sacrifier leur vie, plusieurs d'entre eux ne savaient pas que le 11 septembre serait leur dernier jour. Que dire de cette attitude, celle de ben Laden, si ce n'est qu'elle tient davantage du calcul méticuleux, d'un esprit



Serge Truffaut

glacial au point d'adhérer au principe de la fin qui justifie tous les moyens, que du pur cynisme?

Cela étant, ce vidéo devrait mettre un terme à la ribambelle de théories aussi farfelues que dangereuses que bien des médias du monde musulman ont propagées ici et là. Le fait que plus d'un hebdomadaire ait colporté l'idée que ces attentats avaient été fomentés par les États-Unis ou par Israël relève du tordu. Du méprisable. La communication de ce vidéo par al-Jazira ou d'autres télévisions devrait, espérons-le, éclairer certaines lanternes.

Tout au long de ces 40 minutes, on aura remarqué que ben Laden et les siens évoquent et invoquent Dieu et le prophète Mahomet. Dans le cas de l'interlocuteur du chef al-Qaïda, à tous les quatre ou cinq mots, Allah se fait présent. On bénit son nom. On lui rend hommage parce qu'on a la certitude que grâce à son petit coup de pouce, il a grandement favorisé le succès inespéré de l'opération. On va jusqu'à dire sa certitude, trait culturel typique des sunnites saoudiens, qu'il est avec nous et non avec les Turcs et d'autres Arabes. On croit tellement à ses propres fabulations qu'on assure que grâce à ces attentats, des infidèles font la queue des mosquées hollandaises pour se convertir. Bigre!

Cette constante référence à Dieu a ceci de passionnant qu'elle révèle à quel point ces fous de Dieu se sont approprié Dieu. Croire à ce point que Dieu, s'il n'est pas mort, est non seulement de notre côté mais qu'en plus il châtiara ceux qui ne s'engageront pas dans le jihad revu et corrigé par Oussama ben Laden relève d'esprits monomaniaques. L'étrangeté de ce document est toute contenue dans ceci: Dieu est pris en otage par ben Laden et par des cheiks qui fondent leurs songes dans la réalité.

Ce vidéo a ceci de sidérant qu'il est en quelque sorte la mise en scène de la conjuration des fanatiques ou de la nef des fous. Voire les deux.

## Attention!

Le ministre de l'Éducation ne pouvait choisir meilleur moment pour annoncer qu'il vérifiera les antécédents judiciaires de tout le personnel scolaire. Depuis le 11 septembre, en effet, toutes les démarches visant à resserrer les contrôles sur les citoyens semblent passer comme une lettre à la poste. Pourtant, s'il est un domaine où il faut faire montre de la plus grande prudence, c'est bien celui-là, qui touche les libertés individuelles et aussi, ne l'oublions pas, le droit des individus à la réhabilitation.

La semaine dernière, le Vérificateur général du Québec déplorait le manque de vérification lors de l'embauche de personnel dans les garderies scolaires. Il est en effet primordial de savoir que la personne qu'on s'apprête à embaucher n'a pas de délits de nature sexuelle à son passif. Chaque drame qui se joue lorsqu'un employé harcèle un enfant est un drame de trop. Les parents doivent avoir l'assurance que leurs enfants sont en sécurité lorsqu'ils sont à l'école. C'est fondamental. D'ailleurs, depuis 1999, les Centres à la petite enfance vérifient systématiquement les antécédents judiciaires des personnes qu'ils s'apprêtent à embaucher. Fort bien.

Mais l'opération annoncée cette semaine, outre qu'elle est d'une tout autre envergure en raison du nombre de personnes éventuellement touchées, comporte plusieurs écueils.

D'abord, les vérifications varieront possiblement d'une région à l'autre puisque ce sont les commissions scolaires qui auront la responsabilité de cette tâche. Ces administrations auront éventuellement un «guide» ministériel pour encadrer leurs démarches. Il faudra que ce guide, reprenant en cela des principes clairement énoncés dans la Charte des droits et libertés, rappelle qu'il est interdit de refuser un emploi à quelqu'un en raison d'antécédents judiciaires n'ayant pas de lien avec l'emploi sollicité.

Il faut donc espérer que les employeurs sauront faire preuve de jugement sans écarter tous les employés qui ont, par le passé, commis des erreurs. Nous vivons dans une société censée encourager la réhabilitation de ses citoyens.

En outre, les commissions scolaires ne devraient pas avoir le droit de ratifier plus large que nécessaire. Les corps policiers, outre des renseignements sur les antécédents judiciaires, qui sont de nature publique, disposent d'une foule d'autres renseignements qui, eux, sont de nature confidentielle. De tels renseignements apparaîtront vraisemblablement à l'écran lorsque le policier cliquera le nom d'une personne. Mais on ne voit pas au nom de quelle logique ils seraient transmis à l'employeur.

Pour éviter les bavures, il est important que les commissions scolaires s'appuient sur des règles claires. Car l'objectif du ministre François Legault n'est certainement pas de punir des innocents ni de confondre un vol à l'étalage s'apparentant à une erreur de jeunesse avec un crime de nature sexuelle.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## LES ÉTATS-UNIS RENDENT PUBLIC LE VIDÉO DE BEN LADEN...



## LETTRES

## Lutte contre les femmes

Le texte de Paul Warren est un bel exemple de désinformation. Je suis d'accord avec lui quand il écrit que la majorité des musulmans sont des gens paisibles qui n'ont rien contre l'Occident.

Mais pourquoi M. Warren ne dit-il pas un seul mot sur la situation des femmes? Parce qu'il lui faudrait admettre que celles-ci sont confinées dans une pièce à part dans les mosquées. Qu'elles doivent porter le voile, quand elles ne sont pas obligées de s'enrhubanner complètement, comme en Iran ou en Afghanistan.

S'il était le moins honnête, M. Warren serait obligé de parler de l'interdiction pour les femmes de conduire une automobile, de voyager sans la permission de leur mari, etc. Sans oublier que le mari peut répudier son épouse quand il le désire, alors que cela est impossible pour la femme.

En fait, aucun pays musulman n'offre aux femmes des libertés équivalentes à celles dont elles jouissent dans les sociétés occidentales. Cela, M. Warren n'en dit pas un mot, et c'est pourquoi son texte n'est qu'une partie de la vérité. En fait, si les musulmans ne sont pas vraiment en guerre contre nous, c'est qu'ils sont trop occupés à livrer une lutte sans merci contre l'autre moitié de l'humanité, les femmes.

André Racicot  
Gatineau, 10 décembre 2001

## Le virage à droite au rouge

On se demande bien quelle mouche a piqué Guy Chevrette pour insister autant dans un dossier qui possède beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages, celui du virage à droite sur feu rouge. Dans son livre vert sur la sécurité routière, M. Chevrette mentionne que chaque automobiliste économisera 20 secondes par jour (wow!). Ne s'agit-il donc pas plutôt d'une impression de gagner du temps? L'un de ses arguments forts est que des voitures prises dans des embouteillages gaspillent de l'essence.

Or, avec le virage à droite sur feu rouge (VDFR), l'économie de carburant est de 3,5 litres par véhicule par année (wow!). Depuis 10 ans, le nombre de véhicules en circulation au Québec augmente de 75 000 par année. Le ministre ne devrait-il pas s'attaquer à cette dramatique augmentation plutôt que de croire naïvement que le VDFR facilitera la circulation? Aussi, il est logique de penser que le nombre croissant de véhicules (et de 4x4, gros consommateurs d'essence) annulera de toute façon l'insignifiante économie de carburant. En 1998, les véhicules utilitaires occupaient 18 % du marché américain, comparativement à 9 % en 1994. Et la tendance semble être bien implantée. Le VDFR correspond à 0,5 % des manœuvres effectuées à une intersection; il y a vraiment de quoi s'interroger sur l'acharnement du ministre.

Mais pourquoi suis-je contre le virage à droite sur feu rouge? Parce que (et preuves à l'appui

dans les régions où le VDFR a été testé) la majorité des automobilistes ne font pas leur arrêt obligatoire avant de tourner. Parce que beaucoup d'automobilistes sont déjà impatients, roulent vite et brûlent des feux rouges (qu'advient-il de l'exécution du VDFR?). Parce que les piétons, les handicapés physiques et visuels, les personnes âgées (dont le nombre ne cesse de croître) et les cyclistes seront en danger (encore plus le soir et l'hiver). Parce que les embouteillages ont davantage lieu sur les autoroutes et les ponts (où il n'y a pas d'intersections...). Parce que le ministre indique que seulement 60 accidents mineurs sont survenus dans les cinq projets-pilotes ayant cours actuellement (la pression et le sentiment d'insécurité ressentis par les non-automobilistes ont-ils été, eux, comptabilisés?). Parce que le VDFR n'est pas du tout une solution à la congestion et à la pollution. Parce que, dans l'inconscient collectif, le VDFR fait encore plus de place aux véhicules à moteur et marginalise d'autant les moyens de transport qu'on devrait développer davantage (transports en commun, covoiturage et vélos).

Le ministre est-il réellement préoccupé par la congestion et la pollution? Ou bien salive-t-il à la popularité d'une telle mesure auprès des automobilistes-voteurs? Il faut absolument empêcher ce désastre environnemental et social. En réalité, le virage à droite n'a que des inconvénients et ne va pas du tout dans la voie d'un développement durable des transports.

Patrice Godin  
Lachine, 6 décembre 2001

## LIBRE OPINION

## Un maire et son budget

JEAN-FRANÇOIS LÉONARD  
JACQUES LÉVEILLÉ  
Professeurs au département  
de science politique de l'UQAM

Chaque maire entend imprimer sa marque sur l'orientation de son mandat à travers ses budgets et les actions qui en découlent. Au cours des années récentes, les mandats de Jean Doré ont été placés sous les signes de la modernisation de l'appareil administratif et sur la mise en place de processus élaborés de consultation des citoyens. Pour sa part, Pierre Bourque a voulu ramener le pouvoir aux élus, pour ne pas dire à l'élu, et réaliser une ville plus concurrentielle, au point de réanimer le rêve «une île, une ville», que plusieurs croyaient pouvoir enterrer jusqu'à tout récemment. Les documents budgétaires de ces administrations du RCM et de Vision Montréal ont évidemment traduit ces choix idéologiques et ces choix de programmes. Ainsi devrait-il en être de l'administration Tremblay-Zampino, qui porte le projet politique de l'Union des citoyens de l'île de Montréal.

Dans les cartons de Gérard Tremblay et de son parti, il y a deux grands axes: celui de la participation des citoyens et de la décentralisation, et celui de la mise en place et du développement d'une grande ville. Le premier axe nécessite une volonté politique, le second, des moyens économiques. Or l'an 1 de la nouvelle ville va s'ouvrir dans un contexte budgétaire plus amer que prévu. Les voies administratives serrées, tracées par le budget du comité de transition, laissent naturellement peu de place à des perspectives de développement. Or les marges de manœuvre pour réaliser des choix politiques conséquents sont fort réduites. La gestion du moment présent exige d'avoir les idées claires quant à l'orientation fondamentale que la nouvelle administration entend faire prévaloir, même si le présent laisse peu de place à l'imagination et à l'initiative, corsetant les nouveaux élus dans un cadre rigide qui frustre leurs désirs de mouler la ville à leur vision. Bref, l'enthousiasme festif et généreux qui marque tout changement de garde

politique aurait pu malgré tout trouver une manière de s'exprimer à l'occasion de la présentation du premier budget de la nouvelle administration. Il n'en fut rien. Les contingences de la gestion du quotidien ont pris le dessus sur les envolées alimentées par une vision d'avenir des choses.

Les hésitations manifestées par le maire Tremblay et par le président Zampino du comité exécutif laissent à entendre que les nouveaux élus n'ont pas encore pris toute la mesure du pouvoir qu'ils ont sollicité et que la population montréalaise leur a confié.

Estimant ne pas avoir l'essentiel pour mettre de l'avant des orientations de base et des programmes bien accrochés à ces orientations, leur attitude semble plus timorée que confiante, les portant à rechercher du côté du comité de transition, du gouvernement du Québec ou même des autres partenaires publics et privés les responsables des difficultés budgétaires actuelles et des défaillances futures du développement de la ville.

Les deux responsables de la présentation du budget se disent déçus du travail mené par le comité de transition, d'abord parce qu'il n'a pas effectué toutes les études et prévu toutes les situations potentielles en rapport avec la confection du budget de l'an 2002, et ensuite parce qu'il a tout de même construit ce budget en se fondant sur des hypothèses qu'ils jugent fragiles et incertaines.

Au lieu d'offrir des indications quant à la façon qu'ils entendent pallier cette faiblesse, les deux responsables annoncent qu'ils n'ont pas d'autre choix que de manœuvrer avec ces hypothèses, tout en les dénonçant. Ainsi, plutôt que de profiter de l'occasion pour faire part des hypothèses qu'ils croient plus plausibles, et surtout de celles qui donneraient la véritable couleur du programme politique qu'ils veulent mettre en œuvre, les deux responsables de l'administration se cachent derrière l'écran du comité de transition pour ce qui est du budget actuel. Les modifications qu'ils apportent au budget préparé par ce dernier sont à la fois peu nombreuses et, surtout, peu révélatrices de ce qui risque d'advenir.

Pour les budgets à venir, les deux responsables placent beaucoup d'espoir sur la négociation du plan d'affaires qu'ils comptent présenter au gouvernement québécois au cours des prochains mois. Sans le dire en autant de phrases, la signature de ce plan d'affaires semble constituer une clé pour permettre la réalisation pleine et entière de la vision du développement de Montréal telle que véhiculée par l'Union des citoyens de Montréal au cours de la dernière campagne électorale. C'est le message qu'il faut lire dans les appels répétés au partenaire que constitue le gouvernement québécois pour que celui-ci accompagne, voire le guide, dans ses efforts pour relever le défi de la mégacité que ce même gouvernement a obligé la population montréalaise, et ses représentants élus, à mettre en route et à réussir.

Gérald Tremblay est toutefois têtue. Il sait que la seule façon de développer sa ville comme il l'entend repose sur une modification structurelle des sources de revenu — ne plus dépendre des taxes foncières — et sur la réalisation d'un vaste chantier qui mettra en action les multitudes d'intervenants sociaux et économiques de la ville. En fait, Gérard Tremblay veut convier ses commettants à un sorte d'immense corvée ou humanisme et entrepreneurship se donneraient la main pour enfin réaliser la Cité.

Compte tenu du contexte budgétaire plutôt aride dans lequel il prend les clés de la ville, le nouveau maire entend se donner des outils politiques pour convaincre ses «partenaires» — et plus particulièrement Québec — d'adhérer à sa vision du développement de Montréal. Pour ce faire, il utilise l'un des instruments les plus prisés des péquistes, soit la convocation d'un sommet socioéconomique. Le Sommet de Montréal visera certainement à faire un large consensus sur des priorités de développement à travers une douzaine de chantiers économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Et ce sera l'occasion pour le nouveau maire de faire valoir par les participants au sommet son plan d'affaires, qui avait été dévoilé durant la campagne électorale et qui est la clé pour comprendre son retour en politique.



Paule des Rivières

## I D É E S

DOCUMENT



REUTERS

## « Nous avons calculé à l'avance le nombre de victimes de l'ennemi »

Voici la quasi-intégralité des propos tenus par Oussama ben Laden et ses invités — l'un serait Ayman Zawahiri, son bras droit, l'autre est un Arabe non identifié, en l'honneur duquel le dîner est visiblement organisé; selon le Pentagone, il s'agit d'un Saoudien — dans la cassette vidéo amateur diffusée hier par le Pentagone. La traduction de l'arabe à l'anglais a été effectuée par deux traducteurs indépendants et le gouvernement américain, qui ont ensuite comparé leurs traductions. Il n'y avait pas de divergences dans ces traductions, a précisé le ministère américain de la Défense. La traduction en français est de l'Agence France-Presse.

propre et confortable. Qu'Allah soit remercié, nous avons aussi appris que cet endroit est sûr, par la grâce d'Allah. L'endroit est propre et très confortable.»

**Oussama ben Laden:** «Quand les gens voient un cheval fort et un cheval faible, par nature, ils aimeront le cheval fort. Ce n'est qu'un but. Ceux qui veulent que les gens vénèrent le Dieu des gens, sans suivre cette doctrine, suivront la doctrine de Mahomet, que la paix soit sur eux.

(Citant des versets de l'enseignement du Prophète)  
«On m'a donné l'ordre de lutter contre les gens jusqu'à ce qu'ils disent qu'il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah et son prophète Mahomet.

«Certains peuvent demander: pourquoi voulez-vous nous combattre?

Il y a un lien entre ceux qui disent: "Je crois en un Dieu et Mahomet est son prophète" et ceux qui ne [inaudible].

«Ceux qui ne suivent pas la vraie exégèse [commentaires religieux interprétant le Coran]. L'exégèse de Mahomet, la vraie exégèse. Ils acceptent seulement ce qui est dit sur les apparences.»

**Oussama ben Laden:** «Ces jeunes qui ont conduit les opérations [...] ont accepté l'exégèse du prophète Mahomet. Ces jeunes gens, par leurs actes à New York et Washington, ont tenu des discours qui ont éclipsé tous les autres discours faits partout ailleurs dans le monde. Ces discours sont compris à la fois par les Arabes et les non-Arabes, même par les Chinois. C'est au-dessus de ce que les médias ont dit. Certains ont dit qu'en Hollande, dans un des centres, le nombre de personnes qui ont adhéré à l'islam dans les jours qui ont suivi les opérations était plus important que celui de ceux qui avaient adhéré à l'islam au cours des onze dernières années.

«J'ai entendu sur une radio islamique quelqu'un qui possède une école en Amérique dire: "Nous n'avons pas assez de temps pour répondre aux demandes de ceux qui demandent des livres pour apprendre ce qu'est l'islam. Cet événement a fait réfléchir les gens [sur le véritable islam] et cela a été très bénéfique pour l'islam.»

**Le cheik:** «Des centaines de personnes avaient des doutes sur vous, et seulement quelques-uns vous suivent jusqu'à ce que ce grand événement se produise. Maintenant, des centaines de personnes viennent pour se joindre à vous. Je me souviens d'une vision du cheik Saleh al-Chuaybi. Il a dit: il y aura un grand choc et des gens se rendront par centaines en Afghanistan. Je lui ai demandé: en Afghanistan? Il a répondu oui. Selon lui, les seuls qui restent derrière sont les malades mentaux et les menteurs. Je me souviens de lui disant que des centaines de personnes iront en Afghanistan. Il avait cette vision il y a un an. Cet événement a fait le tri entre les différents types de partisans.»

**Oussama ben Laden:** «[Inaudible.] Nous avons calculé à l'avance le nombre de victimes de l'ennemi qui seraient tuées, en fonction de la position de la tour. Nous avons calculé que trois ou quatre étages seraient frappés. J'étais le plus optimiste de tous [inaudible] en raison de mon expérience de terrain. Je pensais que le feu provoqué par le carburant dans l'avion ferait fondre la structure métallique de l'immeuble et ferait s'effondrer la partie où l'avion avait frappé et tous les étages au-dessus seulement. C'est tout ce que nous espérions.»

**Le cheik:** «Qu'Allah soit loué.»

**Oussama ben Laden:** «Nous étions [inaudible] quand l'événement a eu lieu. Nous étions prévenus depuis le jeudi précédent que l'événement aurait lieu ce jour-là. Nous avions terminé notre travail ce jour-là, et la radio fonctionnait. Il était 17h30 chez nous. J'étais assis avec le docteur Ahmed Abou al-[Kair]. Immédiatement, nous avons entendu la nouvelle qu'un avion avait frappé le World Trade Center. Nous

avons mis les nouvelles de Washington. Les nouvelles ont continué, sans mention de l'attaque jusqu'à la fin. A la fin des informations, ils ont dit qu'un avion venait de frapper le World Trade Center.

«Après un petit moment, ils ont annoncé qu'un autre avion avait frappé le World Trade Center. Les frères qui ont entendu les nouvelles étaient transportés de joie.»

**Le cheik:** «J'ai écouté les nouvelles. J'étais assis... Nous ne pensions à rien, et tout à coup, par la volonté d'Allah [...], les nouvelles sont venues et tout le monde était transporté de joie, et tout le monde, jusqu'au matin suivant, parlait de ce qui s'était passé, et nous sommes restés jusqu'à 4h du matin à écouter les nouvelles. [...] Tout le monde était joyeux et disait: "Allah est grand", "Nous remercions Allah". Ce jour-là, les félicitations n'ont pas cessé au téléphone [...].

(Citant un verset du Coran)

«Combats-les, Allah les torturera, avec vos mains, il les torturera. Il les trompera et il vous donnera la victoire. Allah pardonnera aux croyants, il sait tout sur tout.

«Pas de doute qu'il s'agit d'une victoire. Allah nous a accordé un honneur et nous donnera sa bénédiction et plus de victoires durant le mois saint du ramadan. Et c'est ce que tout le monde espère. Remerciez Allah que l'Amérique soit sortie de ses grottes. Nous l'avons frappée la première fois et la prochaine la frappera avec les mains des croyants, de bons croyants, de grands croyants. Par Allah, c'est une grande œuvre. Allah prépare pour vous une grande récompense pour ce travail [...]. Je me rappelle les paroles d'al-Rabbani, il a dit qu'ils avaient fait une coalition contre nous au cours de l'hiver avec les infidèles, comme les Turcs et d'autres Arabes. Et ils nous ont entourés comme à l'époque du prophète Mahomet. Exactement comme ce qui se passe maintenant. Mais il a rassuré ses adeptes et a dit: "Cela va se retourner contre eux." [...] Et le jour arrivera où les symboles de l'islam s'élèveront, et ce sera très semblable [aux premières années de l'islam]. Et la victoire pour ceux qui suivent Allah [...]. Ce sera le plus grand jihad de l'histoire de l'islam.

«Par Allah. Nous vous félicitons pour votre grand travail.»

**Oussama ben Laden:** «Abdallah Azzam, que Dieu le bénisse, m'a dit de ne rien enregistrer [inaudible], alors j'ai pensé que c'était un bon présage, et Allah nous bénira [inaudible]. Abou al-Hassan al-[Masri], qui est intervenu sur al-Jazira il y a quelques jours et s'est adressé aux Américains en disant: "Si vous êtes de vrais hommes, venez ici et affrontez-nous." [inaudible] Il m'a dit il y a un an: "J'ai vu dans un rêve, nous jouions un match de football contre les Américains. Quand notre équipe est apparue sur le terrain, ils étaient tous des pilotes!" Il a dit: "Alors, je me suis demandé si c'était un match de foot ou de pilotes. Nos joueurs étaient des pilotes." [Abou al-Hassan] ne savait rien de l'opération jusqu'à ce qu'il l'entende à la radio. Il a dit que le match a commencé et que nous les avons battus. C'était un bon présage pour nous.»

**Suleyman Abou Gauth:** «J'étais assis avec le cheik dans une pièce, puis j'ai quitté la pièce pour aller dans une pièce où il y avait une télévision. La télévision retransmettait le grand événement. La scène montrait une famille égyptienne assise dans son séjour, ils ont explosé de joie. Vous savez, quand, dans un match de foot, votre équipe gagne, c'était la même expression de joie. Il y avait un sous-titre: "Pour venger les enfants d'al-Aqsa, Oussama ben La-

den lance une opération contre les États-Unis." Alors je suis retourné auprès du cheik [Oussama ben Laden], qui était assis dans une pièce avec entre 50 et 60 personnes. J'ai essayé de lui dire ce que j'avais vu, mais il a fait un geste avec ses mains signifiant: je sais, je sais...»

**Oussama ben Laden:** «Il n'était pas au courant de l'opération. Tout le monde n'était pas au courant [inaudible]. Mohammed [Atta], de la famille égyptienne [d'al-Qaida], était à la tête du groupe.»

**Le cheik:** «Un avion s'écrasant contre un haut building était inimaginable par qui que ce soit. C'était une action grandiose. Il était l'un des hommes pieux de l'organisation. Il est devenu un martyr. Qu'Allah le bénisse.»

**Le cheik (faisant référence aux rêves et aux visions):** «L'avion qu'il a vu s'écraser sur le building a été vu auparavant par plus d'une personne. Un des hommes religieux a tout quitté et est venu ici. Il m'a dit: "J'ai eu une vision, j'étais dans un avion énorme, long et large. Je le transportais sur mes épaules et j'ai marché de la route au désert sur un demi-kilomètre. Je traînais l'avion." Je l'ai écouté et j'ai prié Allah pour qu'il l'aide [...].»

**Oussama ben Laden:** «Les frères qui ont dirigé l'opération, tout ce qu'ils savaient, c'est qu'ils avaient une opération de martyr à accomplir, et nous avons demandé à chacun d'entre eux d'aller en Amérique mais ils ne savaient rien de l'opération, pas un mot. Mais ils étaient entraînés et nous ne leur avons pas révélé la teneur de l'opération jusqu'à ce qu'ils soient sur place juste avant qu'ils embarquent à bord des avions.

«[Inaudible.] Alors il a dit: ceux qui ont été entraînés au pilotage ne connaissent pas les autres. Chaque groupe ne connaissait pas les autres groupes.

«Nous étions dans le camp de l'un des gardes du frère à Kandahar. Ce frère appartenait à la majorité du groupe. Il s'est approché et m'a dit qu'il avait vu, dans un rêve, un haut building en Amérique, et dans le même rêve, il a vu Mouktar leur enseigner le karaté. A ce stade, j'étais inquiet que peut-être le secret serait révélé si tout le monde commençait à le voir en rêve. Alors j'ai clos la discussion. Je lui ai dit que s'il avait un autre rêve, il ne devait rien dire à personne parce que les gens seraient bouleversés.

«Ils étaient transportés de joie quand le premier avion a touché le building, alors je leur ai dit: soyez patients.

«Il y a eu vingt minutes entre le premier et le second avion ayant touché les tours. Et il y a eu une heure entre le premier avion et l'avion qui a touché le Pentagone.»

**Le cheik:** «[Les Américains] étaient terrifiés, ils pensaient qu'il y avait un coup d'État.»

**Oussama ben Laden (récitant un poème):** «Je suis témoin que face à la lame tranchante / Ils ont toujours fait face aux difficultés et sont restés unis [...]. / Quand l'obscurité descend sur nous et que nous sommes un peu / Sur une dent tranchante, je dis [...] / Nos maisons sont inondées de sang et le tyran / Se promène librement dans nos maisons [...] / Et s'est évanoui du champ de bataille / Le reflet brillant des épées et les chevaux [...] / Et sur des sanglots maintenant / Nous entendons les battements de tambour et le rythme [...] / Ils détruisent ses forts / Et crient: nous n'arrêterons pas nos raids / Tant que vous n'aurez pas libéré nos terres [...].»

Fin de la bande montrant la visite à Oussama ben Laden.

« Ils étaient transportés de joie quand le premier avion a touché le building »

**U**n cheik non identifié: «Vous nous avez donné des armes, vous nous avez donné l'espoir et nous remercions Allah. [...] Les gens, maintenant, nous soutiennent encore plus. Même ceux qui ne nous soutenaient pas par le passé nous soutiennent davantage maintenant. [...] Nous sommes venus de Kaboul. Nous sommes très contents d'être en visite. Qu'Allah vous bénisse à la maison et au camp. Nous avons demandé au chauffeur de nous conduire, c'était une nuit de pleine lune, merci à Allah.

«[...] Les anciens, tout le monde se félicite de ce que vous avez fait, la grande action que vous avez commise, qui était avant toute chose par la grâce d'Allah. C'est sous la direction d'Allah et c'est le fruit béni du jihad.»

**Oussama ben Laden:** «Merci à Allah. Quelle est la position des Mosquées là-bas [en Arabie Saoudite]?»

**Le cheik:** «Honnêtement, ils sont très positifs. Cheik al-Bahrani nous a fait un bon sermon après la prière du soleil couchant. Il a été filmé en vidéo et je devais l'apporter, mais malheureusement, j'ai dû partir immédiatement.»

**Oussama ben Laden:** «Le jour des événements?»

**Le cheik:** «Au moment exact de l'attaque contre l'Amérique, précisément à ce moment. Il [Bahrani] a fait un sermon très impressionnant. Merci à Allah. Il a été le premier à écrire en temps de guerre. Je lui ai rendu visite deux fois à al-Qasim.»

**Oussama ben Laden:** «Qu'Allah soit remercié.»

**Le cheik:** «C'est ce que j'ai demandé à Allah. Il [Bahrani] a dit aux jeunes: "Vous demandez le martyre et demandez où vous devez aller?" Allah les a poussés à y aller.» [...]

**Oussama ben Laden:** «Qu'Allah soit remercié.»

**Le cheik:** «Sa position est vraiment très encourageante. Quand je lui ai rendu une première visite, il y a environ un an et demi, il m'a demandé: "Comment va le cheik ben Laden?" Il vous envoie ses pensées. [...]

«En ce qui concerne le cheik Suleyman Ulwan, [...] je l'ai brièvement entendu avant les prières de midi. Il [Ulwan] a dit que c'était le jihad et que ces gens [les victimes du World Trade Center et du Pentagone] n'étaient pas des personnes innocentes. [...] Il l'a juré sur Allah. [...]

**Oussama ben Laden:** «Qu'Allah vous bénisse.»

**Le cheik (décrivant son voyage):** «Ils nous ont fait entrer clandestinement, je pensais que nous serions dans d'autres cavernes dans la montagne et j'ai été surpris par la maison d'invités et que ce soit très

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chosinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, José Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garnau (caricaturiste) : Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamsarhe (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Mari-Eve Santerre, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## VIDÉO

SUITE DE LA PAGE 1

des procureurs. Cela contraste avec les précautions qui avaient entouré, au début d'octobre, la publication de bribes du dossier «accablant» présenté alors aux ministres de l'OTAN.

Le temps écoulé entre le 29 novembre et hier matin était probablement suffisant pour que des avocats procèdent à un examen minutieux de la cassette. (Avec un peu de cynisme, on pourrait aussi dire qu'à ce stade-ci de l'affaire, l'importance de bien faire cet exercice est proportionnelle à la probabilité que Ben Laden comparaisse un jour devant un juge.)

Dans le vidéo, Ben Laden se montre sous un jour incroyablement défavorable pour tout spectateur qui n'est pas un fanatique logé dans la frange extrême de l'islamisme ou de l'antiaméricanisme: sourire fendu jusqu'aux oreilles et même rires à l'évocation des souffrances de milliers de victimes; révélation du fait que certains des pirates ignoraient jusqu'au moment fatidique le sort qui les attendait. Il est clair qu'aujourd'hui l'opinion occidentale se trouve encore plus braquée contre le terroriste en chef. Chez les populations les plus désespérées du monde arabo-musulman, il est cependant possible, selon certains commentateurs entendus hier matin, que cette joie et cette hilarité soient interprétées comme des émotions relevant d'un mysticisme authentique et par conséquent acceptables.

Un autre aspect du contenu pourrait poser problème. La conversation entre Ben Laden et ses lieutenants est tellement truffée de références religieuses que l'opinion occidentale pourrait se braquer contre la religion de Mahomet dans son ensemble. Or jusqu'ici, le souci de distinguer entre l'extrémisme islamiste et l'islam a constitué une partie importante de la stratégie de communication de la coalition occidentale. De ce point de vue, il y avait un argument qui militait contre la publication du vidéo, mais qui a été écarté.

Il reste la question de savoir pourquoi Oussama ben Laden a fait réaliser le fameux document et l'a laissé «traîner» dans une maison de Jalalabad. Dans son édition du 9 décembre (celle du «scoop»), le *Washington Post* faisait remarquer que le Saoudien a l'habitude de produire ce genre de document à des fins de propagande et de recrutement. Mais pourquoi un discours aussi autoaccusateur, dont le cynisme risque fort de dégoûter d'éventuels candidats au martyre?

Enfin, non seulement la facture du vidéo est brouillonne — caméra instable, alternance maladroitement entre les gros plans et les plans larges, son exécrable —, mais le montage est extrêmement déroutant. Pourquoi faire débiter la cassette par le milieu de la discussion et la clore avec le début? Mais surtout, pourquoi avoir inséré d'innombrables indices (fausses pistes?) sur la localisation des scènes, la saison (gros plans sur la texture de la neige), les déplacements récents ou à venir (gros plans sur des cartes topographiques)?

Un grand jour pour la télé. Pour le septième art, on repassera.

## Le 11 septembre: et vous, lecteurs?

Lorsque deux avions ont percuté le World Trade Center, il y a trois mois, on a dit que rien ne serait plus pareil. Êtes-vous de cet avis? Le 11 septembre a-t-il changé quelque chose d'important? L'ampleur de l'acte terroriste a-t-elle modifié votre vision du monde et vos comportements? Bref, en quoi le 11 septembre a-t-il changé la vie, votre vie? Répondez par un court texte (de 100 à 200 mots). *Le Devoir* publiera les meilleures le 31 décembre. L'adresse: [11septembre@ledevoir.com](mailto:11septembre@ledevoir.com).

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agence culturelle

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division des Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0856. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

ment effondrées. «*Tout le monde n'était pas au courant de l'opération. Mohammed Atta, de la famille égyptienne, était en charge du groupe*», dit-il. «*Ce fut du beau boulot!*», s'exclame le convive saoudien. Ben Laden explique en riant que les «frères» savaient qu'ils étaient entraînés pour une mission de martyrs mais qu'ils n'en connaissaient pas la nature: «*On leur a révélé au dernier moment, lorsqu'ils sont montés dans l'avion*». Les trois hommes s'amusaient des rêves prémonitoires qu'ont eu certains de leurs connaissances: «*J'avais peur que le secret soit éventé par de tels rêves*», sourit Ben Laden. Plus tard, dans la pièce, les hommes mangent, avec les mains. Ben Laden a tombé le treillis. Il continue à raconter: «*Lorsque le premier avion a frappé, ils étaient transportés de joie. Je leur ai dit: soyez patients*». A la fin, il déclame un poème guerrier où il est question de l'éclat des

## BEN LADEN

épées, de bains de sang, de terre à libérer...

Avant de diffuser cette cassette trouvée à Jalalabad, la Maison-Blanche et le Pentagone ont pris le temps de la traduire et créé un vrai climat d'attente. Elle est à ce jour la pièce à conviction la plus sérieuse contre Oussama ben Laden. Pour la première fois, ce dernier reconnaît qu'il avait connaissance par avance de l'imminence des attentats. «*Nous avions été informés le jeudi précédent [6 septembre] que l'événement était pour ce jour*». Son hôte le félicite à plusieurs reprises pour «ce travail fantastique». A un moment, le passage le plus odieux aux yeux des Américains, on le voit expliquer, avec des gestes des mains, comment les dégâts avaient été calculés: «*Nous avions calculé à l'avance le nombre de gens que nous allions tuer chez l'ennemi, en fonction de la position de la tour. Nous pensions atteindre trois ou quatre étages. J'étais le plus optimiste de tous [...]. Je pensais que le carburant en feu ferait fondre la structure métallique et ferait s'ef-*

fondrer tous les étages se situant au-dessus [du point d'impact]. On n'espérait rien de plus.»

L'autre révélation de la cassette, c'est l'importance du réseau al-Qaïda, notamment en Arabie Saoudite. Ben Laden demande des nouvelles «des mosquées» et son hôte cite plusieurs noms de religieux amis. Ce dernier lui affirme que les soutiens qu'il reçoit se sont renforcés depuis les attentats. Pour Donald Rumsfeld, le secrétaire à la Défense, la cassette montre «qu'il est bien financé, qu'il dispose d'un large réseau, qu'il sait compartimenter ses opérations, qu'il sait planifier». Pour sa part, le républicain Richard Shelby, vice-président de la commission sénatoriale sur le contre-espionnage, a affirmé qu'il «faut désormais que l'Arabie Saoudite choisisse son camp». Alors que le régime saoudien est la principale cible d'al-Qaïda, ce qui ressort clairement de la conversation diffusée hier, il coopère encore très peu avec les États-Unis dans leur campagne contre le terrorisme.

## PUBLIC

SUITE DE LA PAGE 1

Le manque de lits dans les hôpitaux publics a conduit le gouvernement à signer un «concordat» avec le secteur privé l'an dernier, accord selon lequel des patients du public sont soignés, aux frais du secteur public, dans des établissements privés. Mais cette fois, l'initiative est d'une tout autre envergure puisqu'il s'agit de louer exclusivement les services d'un hôpital privé qui ne traitera plus, à compter d'avril prochain, que des patients du public.

La firme privée Bupa est en train de négocier un accord avec l'autorité locale de santé du Sussex et du Surrey, dans le sud-est de l'Angleterre, pour louer l'entière capacité d'un de ses hôpitaux au National Health Service (NHS), le service national de santé britannique. Y seront opérés les patients sur liste d'attente pour des opérations légères comme le remplacement de la hanche. Les médecins et chirurgiens seront des praticiens travaillant pour le NHS et la majorité des infirmières sera fournie par la firme privée, avec possibilité de faire appel à des infirmières supplémentaires du secteur public si nécessaire. Tous les frais seront à la charge du NHS, maintenant ainsi la gratuité des soins pour le patient. L'opération permettra de traiter jusqu'à 12 000 malades par an. Vingt centres similaires devraient être en place d'ici 2004.

Le gouvernement a également décidé d'offrir aux patients en attente de chirurgie cardiaque depuis plus de six mois, en juillet 2002, la possibilité de choisir l'hôpital où ils voudront être opérés. Public, privé, en Grande-Bretagne ou en Europe, tous les choix seront ouverts. Les malades, s'ils veulent se faire soigner dans un établissement public, doivent pour l'instant attendre qu'une place se libère dans l'hôpital qui leur est assigné en fonction de leur adresse.

L'idée, là encore, est de réduire les listes d'attente en tirant avantage des places libres dans d'autres établissements. Les frais de transport et des soins seront assumés par le service public. En cas de transfert sur le continent, le patient se fera aussi offrir les services d'un traducteur si nécessaire et pourra se faire accompagner par un proche. L'initiative devrait être étendue à tous les patients d'ici 2005. Le gouvernement espère

ainsi attirer des firmes privées européennes en Grande-Bretagne mais aussi bénéficier des capacités excédentaires qui existent en France et en Allemagne.

C'est la première fois, selon le ministre Alan Milburn, que les patients se feront offrir la possibilité de choisir où ils veulent être soignés, choix jusqu'alors absent du NHS, qu'il définit comme une «organisation fonctionnant du haut vers le bas, monolithique et qui, franchement, n'a pas donné beaucoup de choix aux gens». Et le ministre d'ajouter: «*Je pense qu'on doit aboutir à une position où le NHS n'est plus nécessairement un monopole fournisseur de soins mais devient un monopole de financement des soins, et il y aura une diversité de moyens beaucoup plus grande*».

Les mesures annoncées répondent aux besoins d'un système de santé sous pression. La Grande-Bretagne avait été le premier pays européen, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, à instaurer un service public de santé complètement gratuit et ouvert à tous. Le NHS a ainsi servi de modèle aux autres pays européens. Mais alors que les services français et allemands de santé ont connu un développement continu au cours des 50 dernières années, le NHS a été largement sous-financé et paie aujourd'hui le prix de ce sous-investissement.

À la fin du mois de septembre dernier, plus de un million de personnes étaient sur liste d'attente pour subir des opérations. De ce nombre, 43 900 attendaient depuis plus d'un an et 208 depuis plus d'un an et demi. Ces chiffres, légèrement inférieurs à ceux de l'an passé, en disent long sur le nombre insuffisant de médecins et de centres hospitaliers en Grande-Bretagne. Obtenir un rendez-vous avec un médecin exige fréquemment une semaine d'attente.

La réforme du système de santé est donc devenue un motif de préoccupation majeur des Britanniques et du gouvernement travailliste. Celui-ci, au pouvoir depuis 1997, s'est employé à renflouer les caisses du NHS. Il a décidé en l'an 2000 d'augmenter le budget du secteur de la santé de 6,6 % chaque année, et ce, jusqu'en 2004. Précédemment, l'augmentation avait en moyenne été de 3,3 %. Le ministre des Finances, Gordon Brown, a accordé le mois dernier un milliard de livres sterling supplémentaires (soit environ 2,3 milliards \$CAN) au budget de la santé pour l'an prochain, portant la croissance du budget de la santé à 7 % en termes réels.

## VIVANTS

SUITE DE LA PAGE 1

ception d'un joint de temps à autre.

Le jeune de 22 ans qui se démène dans les médias pour faire la promotion de *SPIT*, le film de sa vie, n'a gardé de la rue que la philosophie punk, l'accoutrement et les amis. Morts ou vivants. Il traîne avec lui un cellulaire, des macarons arborant des portes comme «*Keep warm. Burn out the rich*», et porte fièrement la bague de son ami, Rambo. C'est un des neuf jeunes de la rue, tous des proches de Roach, qui sont décédés pendant le tournage de *SPIT*.

Eric Denis croit qu'il doit sa survie à Rambo et à d'autres comparses disparus. «*Mes chums morts, ce sont mes anges gardiens. C'est pas des farces, ils me tiennent en vie. Dieu pis ces hosties de naïseries-là, ça existe pas. Mais mes chums étaient réels. Ils ont existé. Quand ils sont encore dans mon cœur, ils sont encore vivants*».

C'est le genre d'impulsion franche qui a tout de suite séduit Daniel Cross. Dès sa première rencontre avec Roach, le cinéaste a senti dans son attitude rebelle, son regard et sa poignée de main ferme qu'il avait trouvé le personnage central de *SPIT*. «*J'avais besoin d'un leader, d'une personne forte, dotée de convictions et totalement respectée sur la rue*», explique-t-il.

Quelques jours après cette prise de contact initiale, Daniel Cross confiait une caméra à Roach. Il s'y est accroché pendant trois ans, filmant son quotidien, ses voyages initiatiques, où il proclame devant le miroir «*les drogues, c'est ma vie*», et son combat d'activiste pour la reconnaissance des jeunes de la rue. Avec sa «*roachcam*», les amis transportent le spectateur dans les recoins les plus intimes de son existence: courtes retrouvailles avec un père qui l'a placé en foyer d'accueil à 14 ans, rixes avec des gars qui osent frapper sa copine, conflit entre punks pour le contrôle d'un coin de rue payant, voyage à Toronto pour manifester contre l'adoption de règlements municipaux prohibant la pratique du squeegee, hospitalisation à la suite d'une mauvaise rencontre à Trois-Rivières.

Le documentaire offre une plongée intime dans la marge. La cuirasse, faite de coupes mohawk, de bottes Dr. Martens et de perçages corporels, fond devant la caméra. Par l'entremise de Roach, Daniel Cross et son directeur photo et producteur Mila Aung-Thwin exposent une jeunesse révoltée dans toute sa fragilité, avec toutes ses contradictions. L'équipe apprend que les principes si chers à Simenon: comprendre et ne pas juger. C'est peut-être la plus belle leçon de *SPIT*. En restant collé à la réalité de Roach, le documentaire révèle des monstres de souffrance pour ce qu'ils sont en vérité: des êtres humains qui luttent contre leurs démons, leur passé, leurs poisons de prédilection. «*C'est le message de SPIT. Comprenez-nous, ne nous jugez pas. On est juste différents. On ne s'est pas fait inculquer les mêmes valeurs par nos*

parents. Si on se ramasse dans la rue, c'est parce qu'on a eu des problèmes familiaux», lance Roach.

Dans la plus pure attitude punk du *do it yourself*, Roach a presque tout appris par lui-même. Cela vaut aussi bien pour l'art de se raser sans se mutiler que pour la préparation d'un élémentaire Kraft Diner.

## Un cinéaste

Après le boum de la fin des années 90, la pratique du squeegee est presque redevenue invisible à Montréal. C'est le résultat de la tolérance zéro. Les marginaux qui osent encore laver le pare-brise des voitures en public se font imposer des contraventions de 27 \$ (pour s'être trouvé sur la chaussée auprès d'un véhicule) ou de 135 \$ (pour sollicitation sans permis sur la place publique). «*S'il n'y a plus de squeegees, c'est à cause de la répression. Il y a eu une pluie de tickets. Tout le monde est sous mandat d'arrestation*», lance Roach. Il en est lui-même rendu à se cacher lorsqu'il aperçoit une voiture de patrouille. Il doit 10 855 \$ et risque la prison s'il se fait prendre. «*Ils se cachent*», confirme Daniel Cross. «*Et qui finit par trouver des jeunes qui se cachent? Les gars de bicyclettes, les proxénètes, les vendeurs de drogue. C'est ridicule!*»

Au plus fort du tournage, Daniel Cross a dû éponger 500 \$ de la dette de drogue contractée par Roach pour que les hommes de main des Hells Angels le laissent tranquille. Roach résume bien le parcours d'un jeune qui s'en injecte trop dans le bras et qui décide d'entrer dans le cercle contrôlé des revendeurs de rue pour satisfaire ses besoins: «*Tu deviens la propriété des Hells*».

Coincés entre le crime organisé et la police, les jeunes de la rue étouffent. D'ailleurs, qui veut les voir? Lors du tournage de *SPIT*, Daniel Cross a réalisé l'ampleur de la répression, policière et sociale, exercée à l'encontre des jeunes marginaux. «*Si tu véhicules des opinions trop alternatives, tu vas te faire arrêter. On a trouvé un moyen de considérer tes actions comme illégales*», dit-il. Selon lui, une société saine a le devoir d'accorder une place à la rébellion, aussi naïve et ignorante soit-elle. «*Cette obligation, elle est en voie d'effritement*», déplore-t-il. Pour le cinéaste, Roach «est un citoyen important» qui mérite d'être entendu. «*Dans son cœur, il est toujours engagé. Il n'a pas perdu espoir. Il se bat encore pour sa place dans le monde*».

*SPIT* a tourné en thérapie pour Eric Denis. «*J'ai arrêté de me geler, je fais de quoi de ma peau. Ça m'a donné une raison de vivre*». Il a à son tour choisi de devenir cinéaste, la caméra au cœur. Avec la complicité de Daniel Cross, Roach prépare son premier film d'auteur, *Le Voyage de l'espoir*. En compagnie de son ami Smash, il a filmé le périple des punks vers la vallée promise de l'Okanagan, en Colombie-Britannique. Ensemble, ils ont exploré «la route invisible que les punks empruntent pour se sortir de la rue et aller voir ailleurs s'ils y sont». Ce voyage, c'est le sien.

## PQ

SUITE DE LA PAGE 1

puisque les libéraux avaient obtenu 44 % et les péquistes 43 % des voix aux élections générales de 1998. Quant à elle, l'ADQ se maintient au-dessus de la barre des 10 %, avec 10,6 % des intentions de vote, tandis que les tiers partis obtiendraient 8,6 % de l'adhésion populaire, en hausse de près de 3 % par rapport au mois d'octobre dernier.

Au sein de l'électorat francophone, la tendance des intentions de vote est à l'inverse de ce qu'exprime la population en général. Plus de 44 % des francophones voteraient pour le PQ, 35 % pour le PLQ et 12,9 % pour l'ADQ. Les libéraux continuent cependant d'être largement favorisés par les non-francophones, soit 80 % des répondants.

Mais c'est sans doute la hausse du taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement qui réjouira les leaders et stratèges péquistes en cette fin d'année puisque 54 % des répondants affirment être satisfaits du gouvernement actuel à Québec. Ce chiffre atteignait 47 % en octobre dernier. «*La satisfaction tire le vote vers le haut*», explique M. Léger. «*La satisfaction est une intention de vote future, mais certains irritants comme la souveraineté, les fusions municipales et la santé empêchent cette transformation en ce moment*».

Ce taux de satisfaction record pour le gouvernement Landry trouve un écho chez 60 % des francophones et près de 31 % des non-francophones. En outre, l'électorat qui voterait pour le PQ est de plus en plus satisfait de son gouvernement puisqu'on note une hausse de 10 % de la satisfaction chez les péquistes, soit de 78 à 88 %.

«*Les gens commencent à connaître le style de Bernard Landry et sont généralement satisfaits de sa gouvernance des finances publiques et de l'économie*», pense M. Léger. «*En ce qui a trait au vote péquiste, on sent que le premier ministre a son parti bien en main*».

Seul hic au tableau pour le leader péquiste, l'appui à la souveraineté ne bouge pas du tout. Quoique remontant légèrement, à 43,7 %, l'intention de vote souverainiste rejoint en fait une position quasi inchangée depuis le début de l'année après une chute à 40,9 % en octobre. Chez les francophones, 51 % des répondants voteraient OUI lors d'un référendum sur la souveraineté alors que cette intention tombe à 12 % chez les non-francophones. «*Quand on creuse un peu, fait remarquer M. Léger, les gens se montrent peu intéressés par la souveraineté et ne veulent pas entendre parler de référendum*».

## Ottawa

Le sondage s'est également penché sur les intentions de vote des Québécois au fédéral. Depuis août, estime Léger Marketing, les partis fédéraux maintiennent essentiellement leurs positions: le Parti libéral récolte 45,5 % des intentions de vote, contre 36,7 % pour le Bloc québécois et 6,5 % pour le Parti conservateur. Chez les francophones, toutefois, c'est le Bloc qui retient surtout l'attention des répondants, avec 44,8 % d'adhésion contre 37 % pour le parti de Jean Chrétien. Chez les non-francophones, 78 % des répondants voteraient toutefois pour le Parti libéral fédéral.

En fait, les électeurs sont à la recherche de stabilité et de sécurité, pense Jean-Marc Léger. Ils ont réélu une majorité de maires lors des élections municipales. Leur taux de satisfaction est aussi élevé envers les gouvernements québécois et fédéral. À Ottawa, le taux de satisfaction à l'égard du gouvernement Chrétien s'élève donc à 56,3 %. Par ailleurs, parmi les Québécois qui affirment être insatisfaits du gouvernement du Québec, 77 % sont aussi insatisfaits du gouvernement du Canada.

Le sondage a été mené auprès de 1000 répondants à travers le Québec entre le 6 et le 12 décembre. Un échantillon de cette taille présente une marge d'erreur maximale de plus ou moins 3,4 %, 19 fois sur 20.

## Constitution: le PLQ n'a pas la cote

Les Québécois ne croient pas que la nouvelle position constitutionnelle du Parti libéral du Québec correspond aux besoins actuels du Québec. Le dernier sondage Léger Marketing-*Le Devoir-The Globe and Mail* démontre que 42 % des répondants n'adhèrent pas à ce programme, alors que 34 % lui accordent son appui. Il faut ajouter toutefois que 24 % des répondants, un chiffre «énorme» pour une question constitutionnelle, pense Jean-Marc Léger, n'ont pas su ou voulu répondre à une question à ce sujet. Au sein du vote libéral, 27 % des répondants désapprouvent la politique de leur parti. Chez les électeurs péquistes, un pourcentage similaire, soit 28 %, appuie le programme constitutionnel du PLQ. Élément important de cette partie du sondage, l'électorat adéquate rejette massivement le programme constitutionnel libéral. En effet, 53 % des répondants qui ont l'intention de voter pour Mario Dumont aux prochaines élections pensent que cette politique ne répond pas aux besoins du Québec. Parmi l'électorat francophone, 45 % des répondants désapprouvent la politique libérale, tandis que près de 46 % des non-francophones pensent qu'il s'agit d'un programme correspondant aux besoins du Québec.

Mario Cloutier

Restaurant Gutenberg - cuisine française qui fait bonne impression

► CE MIDI: Entrée + médaillon de filet de porcelet, sauce aux aïelles + dessert • 18\$

PARTY DES FÊTES? Pensez Gutenberg

Menus du soir quatre services à 25\$/pers.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • [gutenberg@qc.airs.com](mailto:gutenberg@qc.airs.com)